

2025



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

SAM asbl

SERVICE D'AIDE AUX MIGRANTS



SOMMAIRE

SAM en chiffres - vue d'ensemble

Avant - propos

Introduction

1. Projets Majeurs en 2025

- 1. 1 TIME OUT (hébergement de MENA à PAMEX)
- 1. 2 Phase 3 - Escale et Youth in transit (Mise en autonomie)
- 1. 3 SAMed - Besoins médicaux spécifiques
- 1. 4 Guidances Jeunes - Mise en autonomie hors logement supervisés
- 1. 5 ILI - Initiative locale d'intégration
- 1.6 Famille réunifiée
- 1.7 Projet transtion
- 1.8 Projet ISP
- 1.9 Agréments

2. Partenaires

3. Volet financier

4. Reesources humaines

5. GuardianXChange : Projet

6. Conclusion et perspectives



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025

Service d'aide aux migrants

En chiffres

nouveaux dossiers 1123 +9% vs 2024	Interventions 5026 au Total	Équipe 34 Salariés+ art60+bénévoles
Projets majeurs 09 en 2025	Nationalisés 50+ en 2025	



**« PERSONNE NE QUITTE LA MAISON À MOINS QUE LA MAISON NE SOIT
LA GUEULE D'UN REQUIN. »**
COMTÉ DE WARSAN

AVANT-PROPOS

«Quand le fil se rompt, quand l'esprit vacille»

En 2024, nous avons évoqué, à juste titre le concept de « chute du fil » pour décrire cette rupture brutale que vivent les jeunes migrants au passage à la majorité. Un an plus tard, force est de constater que ce fil ne s'est pas seulement rompu davantage — il s'est effiloché dans toutes les directions.

L'année 2025 nous a confrontés à une réalité multiple : celle d'un désenchantement migratoire profond, d'une santé mentale en péril, et d'un cadre juridique et politique qui, loin de panser les plaies, en ouvre de nouvelles.

La santé mentale : l'angle mort de l'accueil. Derrière les chiffres d'accueil et les statistiques de flux, il y a des esprits qui vacillent. Stress post-traumatique, dépressions sévères, idées suicidaires, décompensations psychotiques — les mots cliniques ne rendent qu'imparfaitement compte de ce que vivent ces jeunes et ces adultes au quotidien. Le parcours migratoire laisse des traces indélébiles. Mais c'est souvent le parcours d'intégration — ou plutôt ses obstacles — qui achève de fragiliser celles et ceux qui avaient encore la force d'espérer.

Le désenchantement migratoire : quand l'Europe déçoit. Ces jeunes et ces adultes qui ont tout risqué pour rejoindre une Europe qu'ils imaginaient terre de droits et de dignité se heurtent à une réalité qui, trop souvent, trahit cette promesse. Ce désenchantement mine la motivation à s'intégrer, fragilise la santé mentale, et peut mener à des conduites à risque ou à un repli total.

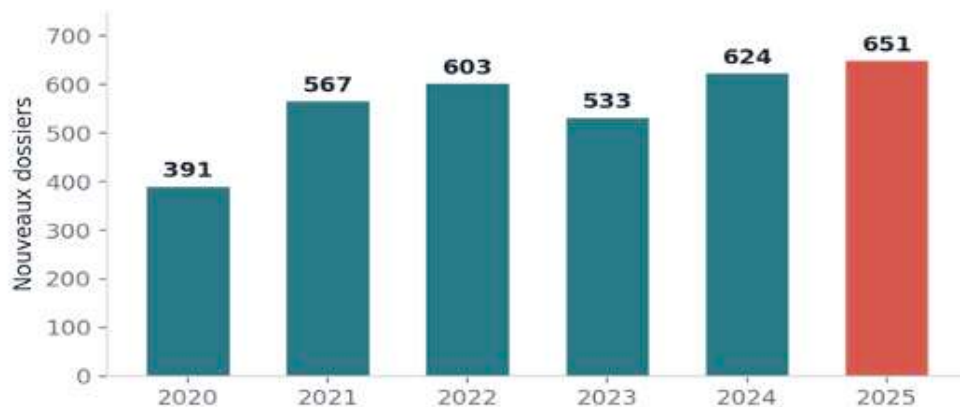
2025 : une année de reculs sous couvert de « fermeté ». *L'arrêt F.B. c. Belgique* (CEDH, 6 mars 2025) a condamné la Belgique pour sa procédure d'évaluation de l'âge des MENA. La loi du 18 juillet 2025 a durci le regroupement familial et fait exploser les droits d'enregistrement pour la nationalité (de 150 à 1 000 euros). Le Pacte européen sur la migration et l'asile avance vers sa mise en œuvre en juin 2026, consacrant une logique sécuritaire où l'intérêt supérieur de l'enfant est battu en brèche. La diminution des arrivées de MENA en Belgique a conduit Fedasil à réduire ses places dédiées de 3 500 à 3 000.

Et pourtant. Malgré tout cela, SAM asbl a accompagné 680 nouveaux bénéficiaires en 2025. L'association a obtenu deux agréments de la Région wallonne. Le projet G-XCHANGE, financé par l'OIM, a démontré la pertinence de l'accompagnement communautaire. Un nouveau projet ISP, en partenariat avec le CPAS de Liège, a été expérimenté.

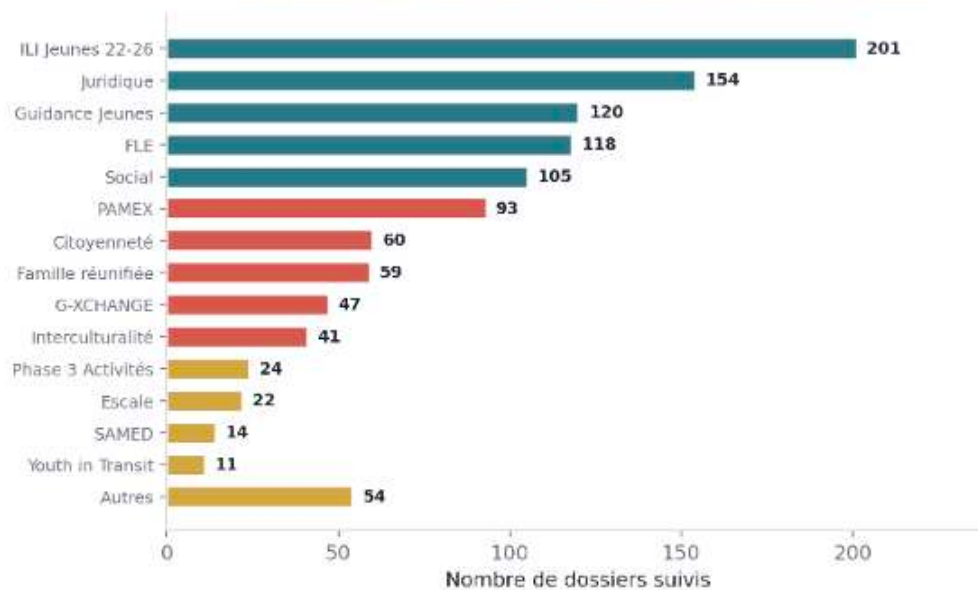
SAM EN 2025 - Infographie

Voici la photo d'ensemble de l'année 2025 : comment nous avons accompagné, où nous avons orienté nos efforts, qui nous a financés, qui nous a aidés.

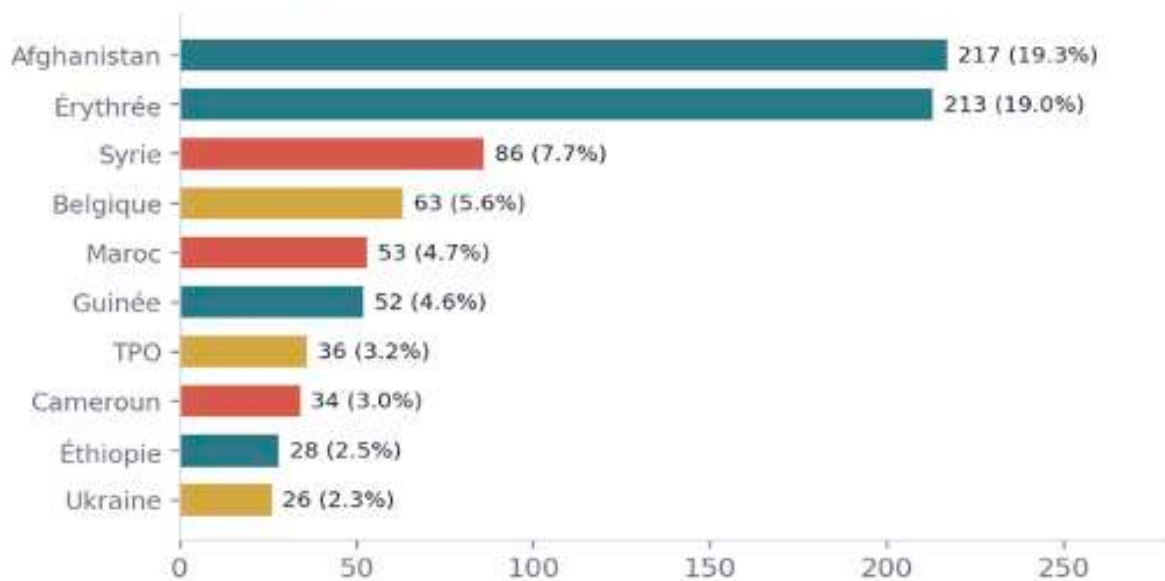
Évolution des nouveaux dossiers ouverts (2020-2025)



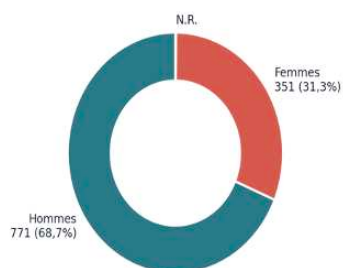
Répartition par service — 1 123 dossiers suivis en 2025



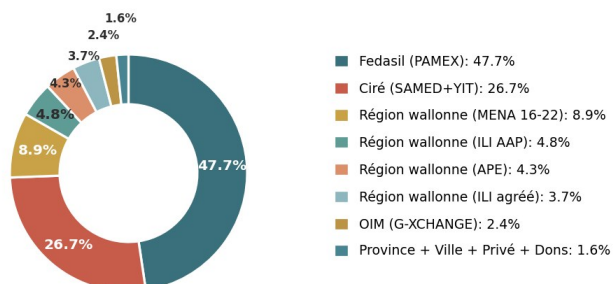
Top 10 nationalités — tous services confondus



Répartition H/F



Sources de financement 2025



INTRODUCTION

Le service d'aide aux migrants, SAM asbl, est une institution dont la mise en œuvre a été pensée pour répondre aux besoins spécifiques que rencontrent les personnes migrantes. Rappelons-le d'emblée : le vocable « aide » devrait être remplacé par « accompagnement », l'aide apportée étant, au sens strict, insuffisante au regard de l'ampleur des besoins.

L'année 2025 a été marquée par un double mouvement contradictoire. D'un côté, une reconnaissance institutionnelle inédite : SAM a obtenu de la Région wallonne deux agréments, l'un pour l'intégration des personnes étrangères, l'autre pour l'accompagnement socio-éducatif des MENA, conformément au CWASS et au décret du 14 mars 2024. De l'autre, un contexte politique national et européen de durcissement sans précédent, incarné par le gouvernement Arizona et le Pacte européen sur la migration et l'asile.

Dans ce rapport, nous avons fait le choix d'une présentation renouvelée. Les données chiffrées s'accompagnent d'analyses de contexte, d'incises juridiques et de témoignages de terrain, parce que les chiffres seuls ne disent rien de l'humain qu'ils recouvrent.

Le contexte national en chiffres

Pour situer notre action dans son environnement, quelques données publiées par l'Office des étrangers et le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) méritent d'être rappelées. En 2025, **34 439** personnes ont introduit une demande de protection internationale en Belgique, soit une baisse de 13 % par rapport à 2024 (39 615 demandes) et de 3 % par rapport à 2023. Les cinq premiers pays d'origine étaient l'Afghanistan, la Palestine, l'Érythrée, la République démocratique du Congo et la Turquie — soit, très exactement, le cœur du public que nous accompagnons.

Ce parallélisme n'est pas anodin. SAM asbl ne travaille pas à la marge des dynamiques migratoires belges : notre action épouse leurs contours les plus sensibles. Et pourtant — voici le paradoxe central de ce rapport — alors que la Belgique voit ses chiffres nationaux baisser, notre nombre de dossiers suivis atteint un record. Moins d'arrivées ne signifie pas moins de besoins. Cela signifie, au contraire, que les personnes qui restent sont celles dont les parcours sont les plus longs, les plus complexes, les plus accidentés et parfois les plus précarisés.

1. PROJETS MAJEURS EN 2025

1.1 PAMEX

Passerelle d'Accueil pour MENA en Exil

TIME-OUT & HAPPY Time-Out

Deux objectifs cohabitent dans ce service :

- Le Time-out stabilise les MENA en proie à des difficultés liées à leur parcours d'exil — désenchantement, problèmes de comportement, gestion des émotions. Durée : 2 semaines à 1 mois.

- Le Happy Time-out permet préventivement aux MENA de sortir de leur structure d'accueil pour se changer les idées. Durée : 1 semaine, prolongeable une fois.

95

jeunes suivis

18 +

Nationalités

88 G & 6 F

Genre

Objectif

PAMEX offre un espace de stabilisation aux MENA en proie à des difficultés liées à leur parcours d'exil — désenchantement, problèmes de comportement, gestion des émotions.

Deux objectifs cohabitent dans ce service voir un troisième en cas de crise majeur de l'accueil : Stabiliser les mena grâce à un accompagnement personnalisé. Ce projet est connu sous le nom de **Time- OUT** qui, a vu son champ d'action s'élargir au gré des besoins des jeunes en **Happy Time-Out**. Et, exceptionnellement, pendant les crises d'accueil en **COO**.

Deux volets :

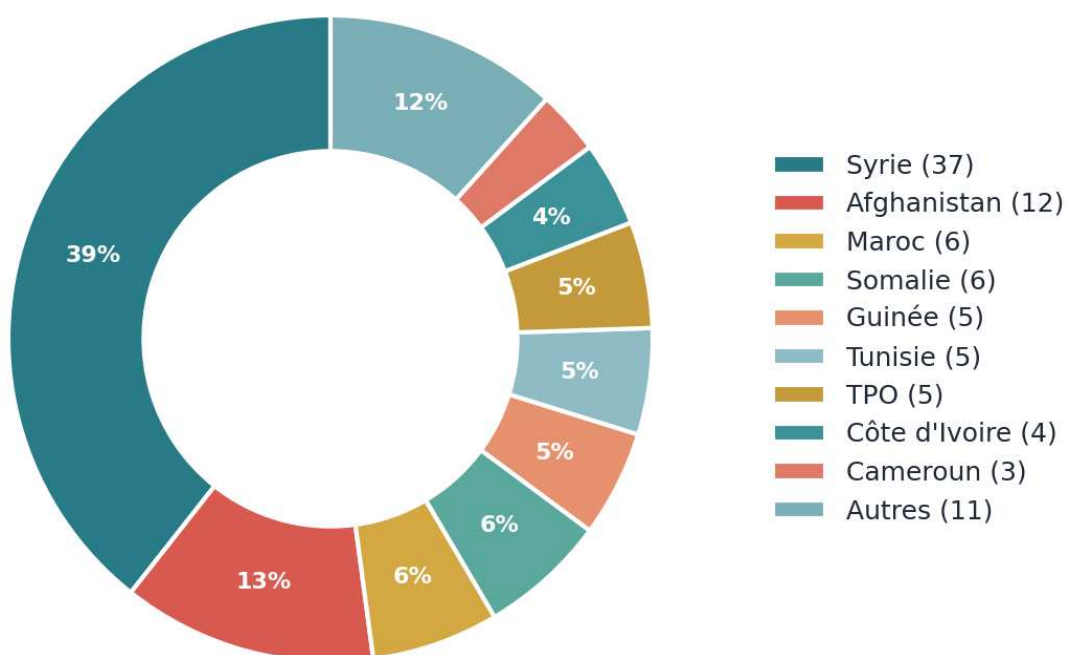
- le Time-out (2 semaines à 1 mois) : stabiliser les menas en proie à des difficultés liées à leurs parcours d'exil ou autres. Il peut s'agir d'un désenchantement, d'un problème de comportement, d'immaturité, de problème de gestion des émotions, etc. Durée 2 semaines à 1 mois maximum.

- Happy Time-out (1 semaine préventive) : Permettre, préventivement aux mena de sortir de leur structure d'accueil pour se changer un peu les idées, de fuir une ambiance délétère du moment, se reposer ailleurs. Durée 1 semaine, prolongeable 1 fois.

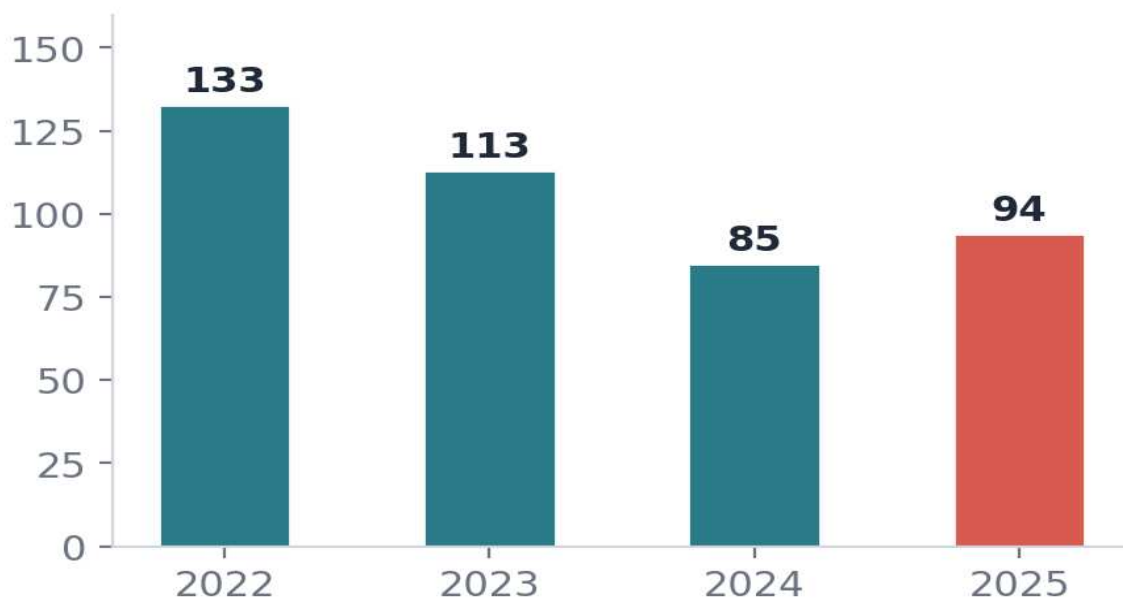
Changement de provenance

Le fait le plus marquant de 2025 est le renversement de la nationalité dominante : la Syrie prend désormais la première place, devant l'Afghanistan. En 2024, c'était l'inverse. Ce basculement reflète l'évolution des conflits et appelle une adaptation de nos pratiques.

PAMEX — Nationalités 2025 (94 jeunes)



PAMEX — Évolution 2022-2025



PAMEX 2025 — Stabilisation et accompagnement

Répartition des séjours par type



Nuitées et durées de séjour

1 044

NUITÉES EN 2025



✓ 100 % des séjours conformes au protocole (≤ 14 jours)

Répartition des nuitées PAMEX 2025

L'analyse des données 2025 montre que PAMEX a enregistré 1 044 nuitées au total, réparties sur 84 séjours comptabilisés. La durée moyenne de séjour est de 11 jours, avec une médiane de 14 jours. 62 % des séjours ont duré entre 8 et 14 jours (Time-out classique), tandis que 38 % ont duré de 1 à 7 jours (Happy Time-out). Aucun séjour n'a dépassé la durée maximale prévue de 14 jours, confirmant le respect strict du protocole PAMEX. Ce profil ; dominance du Time-out de 2 semaines ; reflète la nature du public accompagné : des jeunes en crise qui nécessitent une stabilisation moyen terme.

Les partenaires qui font la différence

L'action de PAMEX ne repose pas uniquement sur le financement structurel. La Province de Liège intervient dans le financement de certains frais opérationnels indispensables : argent de poche des jeunes, hygiène, déplacements des bénévoles, assurances, quelques frais médicaux indispensables et qui ne sont pas souvent repris dans la nomenclature de l'inami (...). La SA Duchêne, entreprise spécialisée dans la construction, apporte un soutien financier depuis plusieurs années ô combien déterminant pour nos actions. L'École Saint-Maur de Cointe a organisé une marche parrainée dont les fonds ont permis d'aider à organiser des camps d'été et d'acheter du matériel scolaire pour les jeunes de PAMEX et de Youth in Transit et d'Escale. Ce sont ces contributions — un camp d'été pour un jeune qui n'a jamais eu de vacances, un cartable pour un adolescent qui reprend l'école — qui transforment un hébergement en un véritable accompagnement.

Les chiffres officiels disent ce que nous disons³

En 2025, l'Office des étrangers a enregistré 1 673 demandeurs de protection internationale se déclarant mineurs étrangers non accompagnés — soit une baisse de 35,5 % par rapport à 2024. Après examen par le service des tutelles, 702 d'entre eux ont été estimés majeurs. Autrement dit, 42 % des jeunes se déclarant MENA ont été requalifiés adultes — et ce, alors même que les examens ne sont pas tous clôturés..

Ce chiffre, brut, dit l'ampleur du contentieux. Derrière chaque requalification, une vie qui bascule : perte de tutelle, perte de l'hébergement spécialisé, perte du droit à la scolarité, perte de l'accompagnement psychosocial. L'arrêt F.B. c. Belgique de la CEDH n'est pas un cas isolé — il est la pointe visible d'un système qui requalifie massivement, et qui, dans plus d'un dossier sur trois, le fait sur la base de tests osseux dont la marge d'erreur dépasse deux ans. Parmi les MENA confirmés en 2025 (971 jeunes), 82,4 % sont des garçons et 17,6 % des filles — avec trois nationalités largement dominantes : l'Érythrée (35,6 %), l'Afghanistan (18,3 %) et la Guinée (8,3 %). Trois origines qui, chez SAM, représentent à elles seules près de la moitié de notre public.

Incise juridique : L'arrêt F.B. c. Belgique (CEDH, 6 mars 2025)¹

La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique en raison des garanties insuffisantes entourant la procédure d'évaluation de l'âge d'une jeune guinéenne se déclarant âgée de 16 ans. Soumise à un triple test osseux concluant à 21,7 , avec un écart-type de deux ans, elle a vu sa prise en charge en tant que MENA cesser immédiatement.

La Cour avait relevé l'absence de garanties procédurales suffisantes, notamment l'absence de consentement libre et éclairé établi et le recours immédiat au triple test osseux, sans entretien préalable avec un agent du service de Tutelles.

Combien ont vu leur trajectoire basculer sur la base d'un test dont les limites restent largement débattues? On peut regretter que la Cour soit restée en retrait sur la nature contestée des tests osseux eux-même.

En 2025, la crise de l'accueil est restée une réalité très concrète. L'État belge et Fedasil ont été condamnés plus de 10.000 fois pour non-respect du droit à l'accueil. La Cour européenne des droits de l'homme a relevé un « manquement systémique »² des autorités belges dans l'exécution des décisions judiciaires relatives à l'accueil. Le 23 juillet 2025, le Conseil d'État néerlandais a jugé que les hommes seuls demandeurs d'asile ne pouvaient plus être transférés vers la Belgique dans le cadre Dublin. Fin 2024, environ 3.000 hommes seuls restaient en attente d'une place d'accueil

¹ Statistique CGRA 2025

² Arrêt Camara c. Belgique

³ Arrêt F. B. c. Belgique 6 mars 2025 : une timide avancée

1.2 Phase 3

Escale & Youth in Transit

Accompagner l'autonomie naissante.

22
Escale

11
YIT

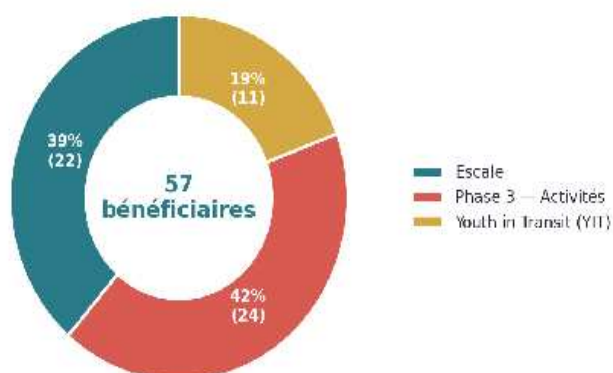
24
Activités

31
nouveaux

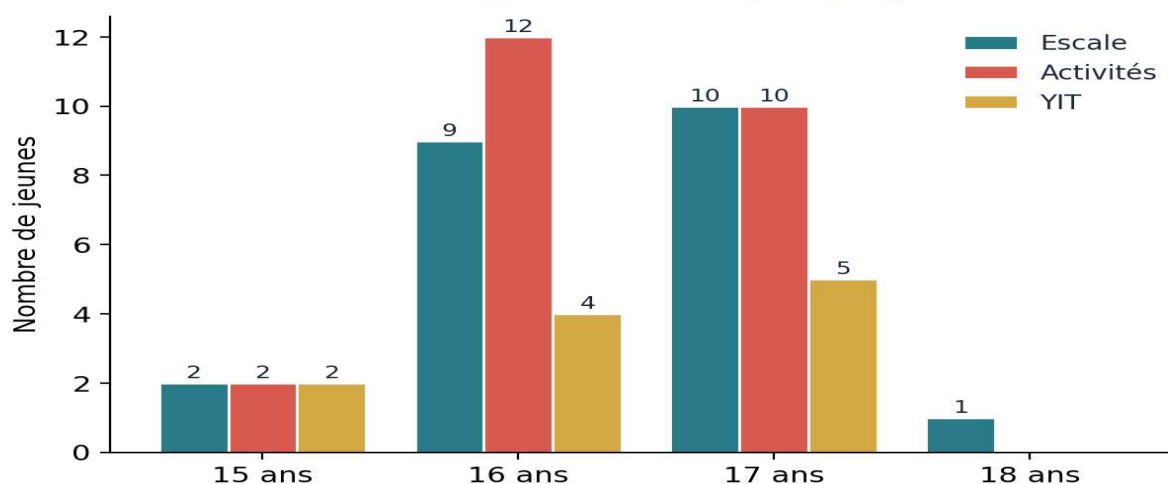
Après le passage par PAMEX ou directement depuis le réseau Fedasil, les jeunes titulaires d'un titre de séjour de plus de trois mois et estimés non autonomes sont orientés vers la Phase 3 — logements supervisés en semi-autonomie, durée minimale de 6 mois.

L'Afghanistan domine avec 17 jeunes sur 31 nouveaux (54,8 %). Tous sont des garçons. Tous sauf un sont reconnus réfugiés. L'âge moyen est de 16,4 ans.

Phase 3 — Répartition par programme (2025)



Phase 3 — Âges à l'entrée par programme



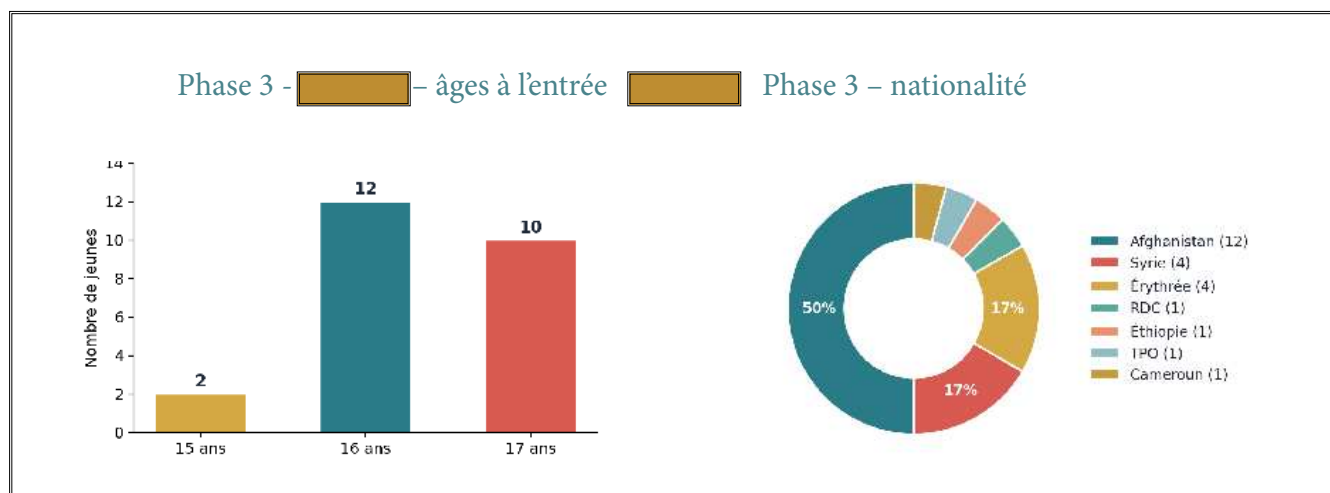
Ce que ces chiffres racontent

Derrière la sobriété des graphiques se dessine un portrait fidèle du public accompagné en Phase 3 en 2025. Les âges d'entrée se concentrent entre 16 et 17 ans — tranche sensible où se joue, sur quelques mois parfois, la possibilité d'une transition réussie vers la majorité. Quelques jeunes de 15 ans ont également été accueillis : ce sont souvent les plus vulnérables, ceux dont le parcours migratoire a été le plus brutal, et qui ont besoin d'un temps d'adossement plus long avant de pouvoir cheminer vers l'autonomie.

À l'autre extrémité, les quelques jeunes de 17- 18 ans témoignent d'une réalité douloureusement familière : la majorité administrative arrive trop souvent avant la maturité réelle, et la « chute du fil » que nous décrivons depuis plusieurs rapports se rejoue ici, sous une autre forme.

La répartition des pays de provenance, elle, est sans équivoque. L'Afghanistan est la première nationalité dans chacun des trois programmes — 41 % à Escale, 36 % à Youth in Transit — reflet direct de l'effondrement des espoirs de toute une génération depuis 2021. L'Érythrée tient une place particulière à Escale (32 %) sans retrouver la même proportion dans les autres dispositifs : un signal à interpréter prudemment, qui tient peut-être aux dynamiques de parcours propres à cette communauté, ou aux orientations opérées à la sortie d'Escale. La Syrie, le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Burkina Faso, le Bénin, l'Éthiopie, le Territoire palestinien occupé, la Guinée complètent un tableau qui, à lui seul, dit tout des fractures du monde.

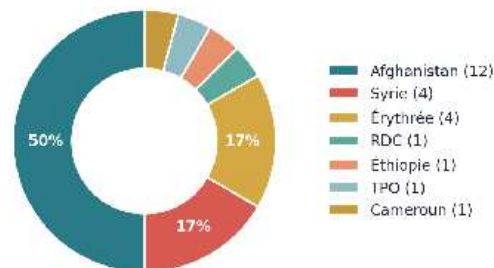
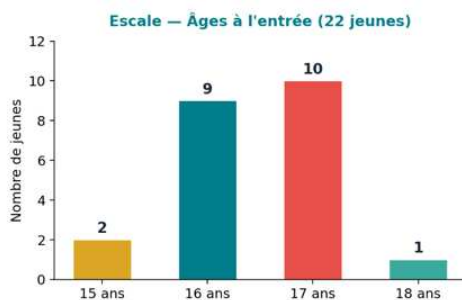
Un dernier point mérite d'être souligné — sans que nous ne l'expliquions, car il n'appelle pas d'explication. SAM n'a accompagné aucune jeune fille en Phase 3 en 2025. Ce constat, chaque année renouvelé ou presque, est à verser au dossier des invisibles. Les jeunes filles migrantes de cette catégorie (Phase 3) existent, elles fuient, elles arrivent — mais elles n'arrivent pas jusqu'à nous. Ailleurs, peut-être, dans d'autres circuits, dans d'autres silences. Ce rapport ne peut ni les oublier ni prétendre les avoir accompagnées. Nous le notons. Nous y reviendrons.



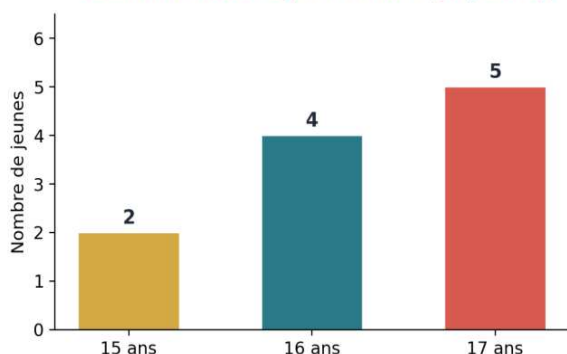
Escale – Âges à l'entrée

Escale – Nationalité

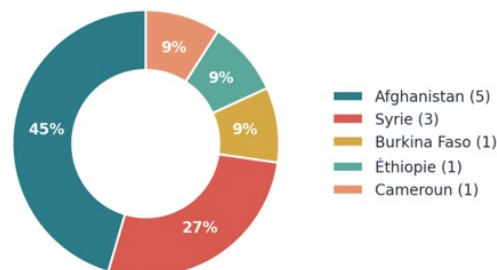
22 jeunes



Youth in Transit — Âges à l'entrée (11 jeunes)



Youth in Transit — Nationalités (11 jeunes)



Partenaires et soutiens structurels

Le Ciré constitue est un des partenaires structurels. C'est grâce au soutien financier du Ciré que l'hébergement en transit (YIT) et l'accompagnement des DPI médicalisés (SAMed) ont pu voir le jour et être pérennisés.

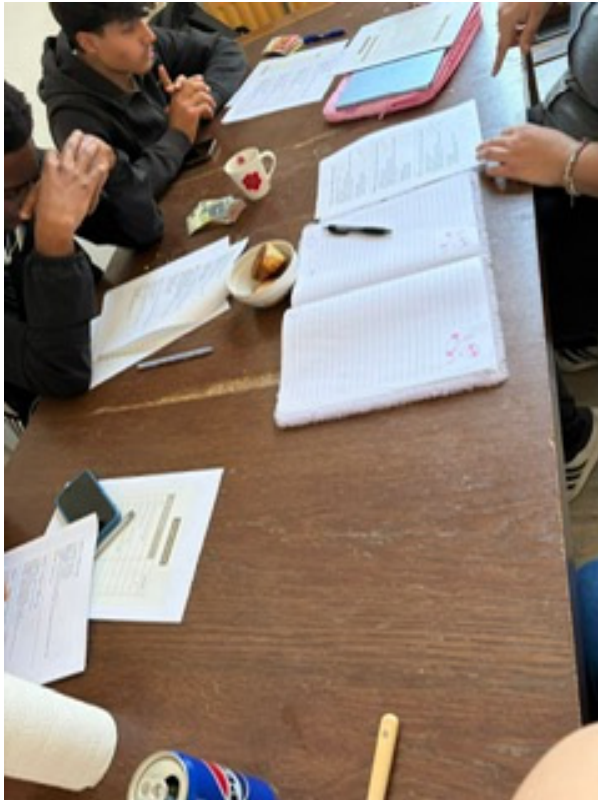
La S.A Duchêne complète ce dispositif par un soutien financier, et ce depuis plusieurs années. L'École Saint-Maur, par sa marche parrainée (plusieurs années également), a directement contribué aux camps d'été et au matériel scolaire des jeunes en Phase 3. Ces soutiens privés et citoyens illustrent un engagement sans lequel le travail institutionnel resterait incomplet.

LA MENACE QUI PÈSE SUR CES PROJETS

La diminution des arrivées de MENA en Belgique, combinée à la réduction des places par Fedasil, met directement en danger la viabilité financière de ces projets, dont le financement reste indexé sur le nombre de jeunes accueillis.

Les besoins d'accompagnement ne diminuent pas. Un jeune qui obtient un statut de réfugié a tout autant besoin d'apprendre à gérer un budget, à se repérer dans le système de santé, à suivre une scolarité, qu'il soit arrivé en 2022 ou en 2025, aussi longtemps que nécessaire.

Illustration d'ateliers de mise en autonomie avec des jeunes



Patchwork du camp de vacances pour les jeunes



1.3 SAMED

Besoins Médicaux Spécifiques

14
bénéficiaires

5
nouveaux

3
Activités

0-35 ans
âges

Un montage partenarial en cascade

Le service SAMed accompagne des demandeurs de protection internationale atteints de pathologies lourdes : dialyse, VIH, troubles psychiatriques sévères, handicaps. En 2025, 5 nouveaux dossiers (3 hommes, 2 femmes). Au total, 14 personnes sont été suivies au cours de l'année.

Le financement de SAMed repose sur une convention structurelle entre Fedasil et le Ciré. Fedasil, dans le cadre de ses obligations d'accueil des demandeurs de protection internationale, confie des places au Ciré — qui en sous-traite la gestion opérationnelle à des partenaires associatifs, dont SAM fait partie. SAMed n'est donc pas un projet SAM isolé : c'est un maillon d'un dispositif plus large, où chaque acteur apporte sa compétence propre — Fedasil le cadre légal et le financement de base, le Ciré le pilotage stratégique et l'expertise politique, SAM le travail de terrain et l'ancrage local à Liège.

À côté de ce socle structurel, la Province de Liège soutient par un subside les postes que la convention ne couvre pas ou couvre insuffisamment : interprétariat, transport médical spécialisé, frais médicaux directs ponctuels. Pour

un patient qui ne parle ni français ni anglais, la présence d'un interprète lors d'une consultation n'est pas un luxe — c'est la condition minimale du consentement éclairé et de la qualité des soins. C'est ici que le soutien provincial, modeste en valeur absolue, devient irremplaçable.

Pourquoi accueillir hors des centres collectifs ?

La question mérite d'être posée frontalement, d'autant plus dans le contexte politique actuel. Les centres d'accueil collectifs — qu'ils soient gérés par Fedasil ou par des partenaires comme la Croix-Rouge — remplissent une mission essentielle. Mais ils n'ont été conçus ni pour accueillir une personne en dialyse trois fois par semaine, ni pour encadrer le suivi quotidien d'un patient en rupture psychiatrique, ni pour garantir l'isolement relatif dont un système immunitaire fragilisé a besoin.

Dans un centre collectif, la promiscuité est la règle : chambres partagées, sanitaires communs, repas en réfectoire, horaires contraints, flux important de résidents aux profils très divers. Pour un public non malade, cette organisation est adaptée. Pour un patient atteint d'une pathologie lourde, elle peut être délétère — voire incompatible avec sa prise en charge médicale. Un résident en chimiothérapie ne peut pas être exposé à la circulation virale d'un centre de 200 personnes. Un patient psychiatrique stabilisé ne peut pas être soumis à un environnement sonore et relationnel qui rompt ses repères. Une femme en suivi gynécologique lourd après un traumatisme ne peut pas partager un dortoir mixte.

L'accueil en logement individuel ou semi-individuel répond à ces réalités cliniques. Il permet la continuité des soins, la possibilité d'un suivi ambulatoire coordonné avec les hôpitaux de référence, et un environnement suffisamment stable pour que la personne puisse consacrer son énergie à se soigner plutôt qu'à survivre. Il garantit aussi quelque chose qui, en centre collectif, est parfois battu en brèche malgré la bonne volonté des équipes : le secret médical. Dans un espace partagé, une ordonnance qui traîne, un traitement visible, un rendez-vous qu'il faut expliquer — et l'intimité du patient s'effrite, parfois jusqu'à la stigmatisation par les autres résidents. Une logique politique qui s'oppose à cette réalité.

Or, la politique d'accueil portée par le gouvernement fédéral depuis 2025 prend le chemin inverse. L'accord de gouvernement Arizona prévoit explicitement, à terme, la suppression progressive des Initiatives locales d'accueil (ILA) — ces logements individuels ou semi-individuels gérés par les CPAS ou des

partenaires associatifs. Le « nouveau modèle d'accueil » instaure le centre collectif comme norme, l'individuel n'étant plus réservé, en principe, qu'à des cas jugés exceptionnellement vulnérables. Dès 2025, un premier signal concret : **le Fonds d'impulsion qui finançait la création et la rénovation de places ILA n'a plus été alimenté.**

Cette orientation inquiète pour deux raisons. D'abord parce qu'elle méconnaît les besoins réels d'un public dont la vulnérabilité médicale ne se plie pas aux contingences budgétaires. Ensuite parce qu'elle procède d'une logique de dissuasion — rendre l'accueil moins attractif pour « décourager

les arrivées » — qui transforme des patients en variables d'ajustement d'une politique migratoire. Les personnes que nous accompagnons à SAMed n'ont pas choisi d'être malades. Elles ne doivent pas payer, au prix de leur santé, une stratégie politique dont elles ne sont ni les destinataires ni les responsables.

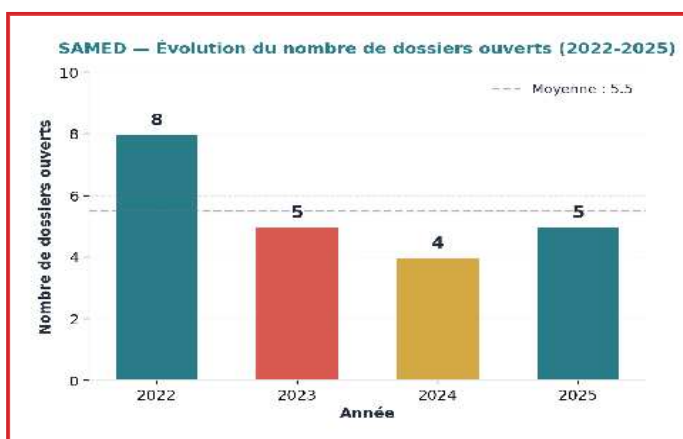
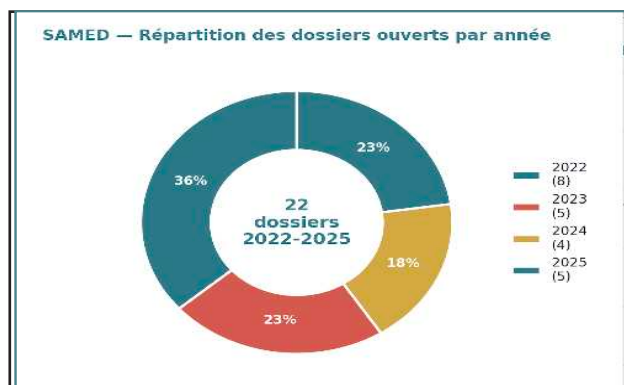
SAMed — ainsi que les autres projets de ce type — prouve, chaque jour, qu'un accueil humain et médicalement adapté n'est pas une utopie. Le reste est affaire de volonté sociétale et politique.

Incise terrain : Santé mentale et migration : l'urgence silencieuse

La santé mentale de notre public constitue un enjeu majeur et transversal. Stress post-traumatique, dépressions sévères, pensées suicidaires : les obstacles à une prise en charge adaptée restent considérables — saturation des services, délais de plusieurs mois, barrière linguistique, coût des séances pour ceux qui ne sont pas encore titulaires de titre de séjour.

Pour les MENA et ex-MENA, le passage à la majorité entraîne la perte du suivi psychologique antérieur : le suivi psychologique dont ils bénéficiaient en tant que mineurs s'arrête net, remplacé par le néant administratif. Nos

équipes, sans être des professionnels de la santé mentale, se retrouvent de facto en première ligne. interprètes informelles de traumatismes qu'elles ne sont pas formées à déchiffrer, rempart fragile contre des crises qu'elles ne peuvent ni prévenir ni résoudre seules.

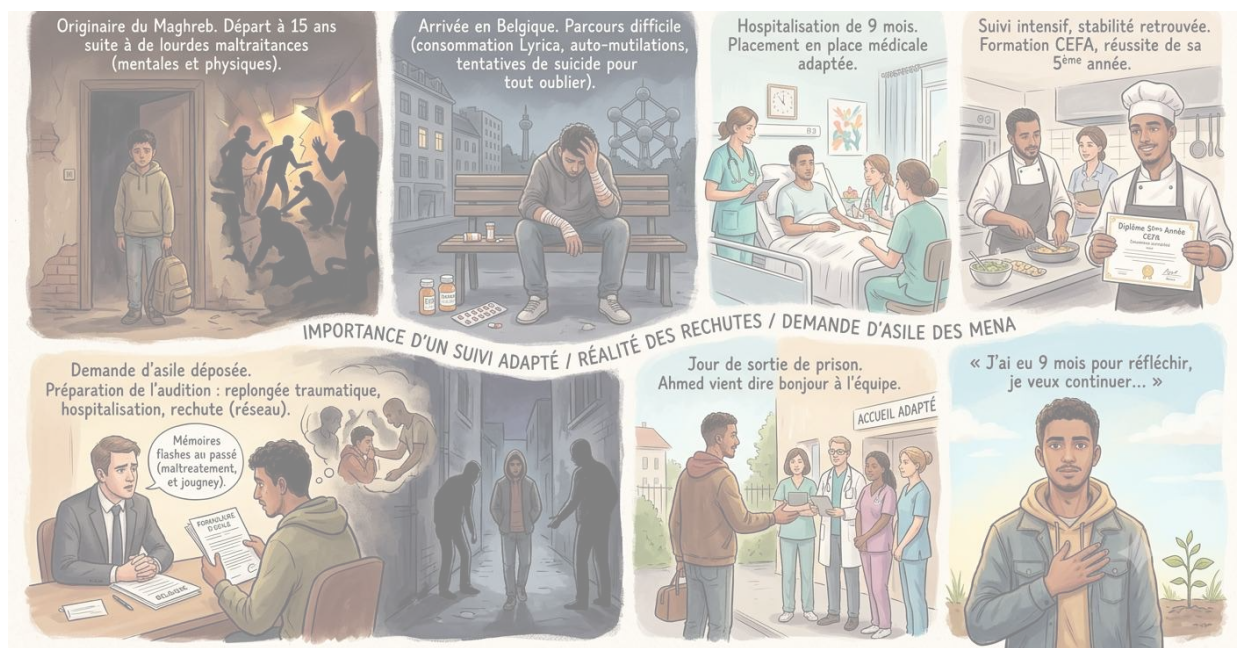


Les chiffres de SAMed — 14 personnes, 5 nouveaux dossiers — ne disent rien de ce que représente, concrètement, un accompagnement de longue haleine. Le parcours d'Ahmed illustre mieux que toute statistique ce que signifie « tenir » auprès d'un jeune en grande vulnérabilité.

Ahmed (prénom d'emprunt) est un jeune originaire du Maghreb parti de chez lui à l'âge de 15 ans suite à de lourdes maltraitances mentales et physiques au sein de sa famille. Son parcours, depuis son départ et à son arrivée en Belgique, est marqué par une consommation de stupéfiant (Lyréca), des auto-mutilations et des tentatives de suicide (« pour tout oublier »). Après une hospitalisation de neuf mois, il est placé dans une de nos places médicales adaptées. Grâce à un suivi intensif et un accompagnement de proximité, il retrouve une certaine stabilité, reprend une formation, trouve un patron (CEFA) et réussit sa 5^{ème} année facilement. Il dépose alors sa demande d'asile, mais au moment de préparer son audition, il se replonge dans son parcours et tout bascule : il doit être à nouveau hospitalisé mais retombe dans son réseau. Le jour de sa sortie de prison, Ahmed est venu dire bonjour à toute l'équipe en disant : « j'ai eu 9 mois pour réfléchir, je veux continuer... »

Ce cas illustre l'importance d'un suivi adapté, ainsi que la réalité des rechutes dans le processus de reconstruction liées au processus de demande d'asile des jeunes MENA.

Ce parcours illustre deux réalités que notre projet SAMed affronte quotidiennement : la nécessité d'un suivi adapté et stable dans la durée, et la brutalité des rechutes que peut provoquer le processus de demande d'asile lui-même — quand raconter sa vie pour obtenir une protection oblige à revivre ce qu'on a mis des années à enfouir, à fuir.



1.4 Guidance Jeunes

Accompagner à l'autonomie

321

jeunes
accompagnés

120

suivis
Guidance

201

ILI Jeunes
23-26

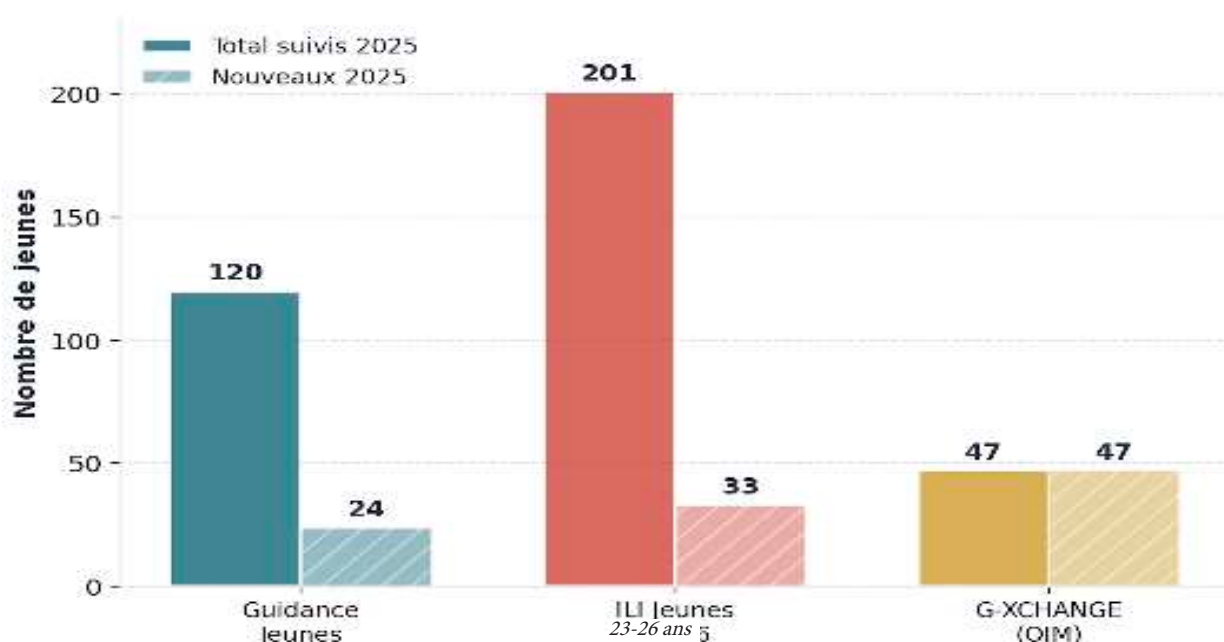
47

G-XCHANGE
projet pilote UE

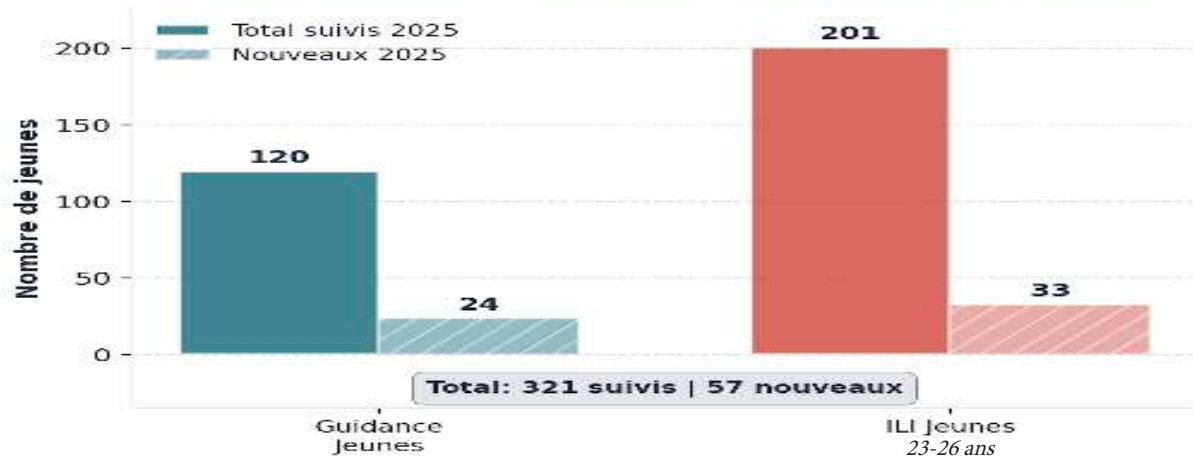
57

nouveaux
dossiers 2025

Guidance Jeunes — Structure des trois volets (2025)



Guidance Jeunes — Les deux volets principaux (2025)



Les bénéficiaires de Guidance Jeunes, 18-22 ans, vivent souvent hors cadre institutionnel — seuls dans des logements privés, parfois en situation de précarité. 24 nouveaux dossiers en 2025, avec la prédominance de l'Érythrée et de l'Afghanistan.

Moyenne d'âge : 17,8 ans.

Le volet ILI Jeunes, 23-26 ans, destiné aux jeunes adultes ex-MENA, a suivi 201 bénéficiaires dont 33 nouveaux dossiers en transition vers l'autonomie.

Ces jeunes sortent de Phase 3 ou d'autres structures d'accueil et nécessitent un encadrement progressif : aide au logement, accompagnement vers l'emploi ou la formation, soutien administratif et psychosocial.

L'entreprise SA Duchêne, leader mondial en construction de bâtiments et infrastructures routières, contribue au fonctionnement de Guidance Jeunes, en complément des financements Région wallonne. Ces apports privés permettent de financer ce que les subsides publics ne prévoient pas toujours : interprétariat intensif, transports, frais d'insertion professionnelle, activités de loisir.

G-XCHANGE

ACCOMPAGNEMENT DES (ex-)MENA VERS L'AUTONOMIE

EXPÉRIMENTATION EUROPÉENNE

G-XCHANGE a constitué l'un des faits marquants de 2025. Son postulat : l'accompagnement individuel, aussi indispensable soit-il, ne suffit pas. Le volet communautaire — apprendre par les pairs, rompre l'isolement, acquérir des compétences pratiques en groupe — est un levier essentiel pour l'autonomisation.

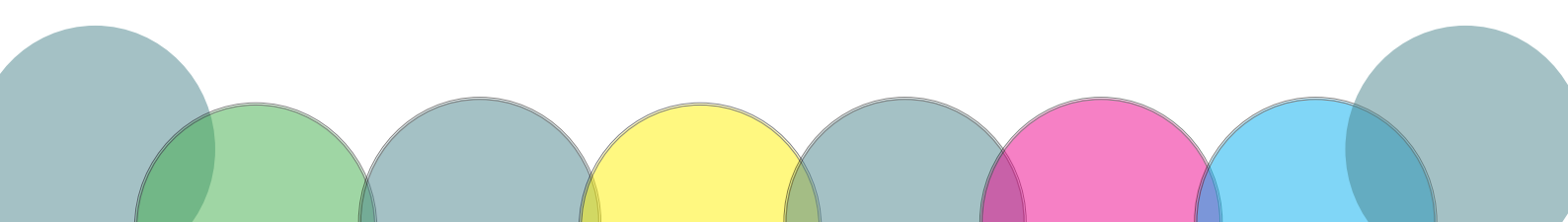
Le projet G-XCHANGE s'inscrit dans le cadre du projet européen GuardianXchange, financé par la Commission européenne (Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration — AMIF) et mis en œuvre d'avril 2024 à mars 2026. Ce projet transnational, coordonné par l'OIM en Belgique et impliquant la Slovénie, la Pologne et le Portugal, vise à renforcer les systèmes de tutelle et les capacités d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) dans leur transition vers l'âge adulte.

Pourquoi ce projet à SAM ?

Le projet pilote d'accompagnement des (ex-)MENA s'inscrit dans un contexte où de nombreux mineurs étrangers non accompagnés atteignent l'âge de la majorité en Belgique, mettant fin à leur tutelle légale et les exposant à une transition souvent brutale vers l'autonomie. SAM a été choisi par l'OIM et l'AGAJ pour mettre en place un dispositif expérimental répondant à ce défi critique.

GuardianXchange démontre qu'une réponse structurée et transfrontalière à ce défi est possible. SAM, en participant à cette expérimentation, a contribué à documenter, à Liège et en Wallonie, l'efficacité d'une approche qui traite les (ex-)MENA comme des jeunes en transition.

Nous reviendrons infra sur ce projet plus de manière plus détaillée en point 5.



Derrière les 201 dossiers ILI Jeunes et les 120 suivis Guidance, il y a des trajectoires singulières. Celle de S., jeune Afghan accompagné depuis ses 16 ans, dit mieux que tout ce que « accompagner vers l'autonomie » signifie réellement — et combien ce chemin peut être long, non-linéaire, et exigeant pour toutes les parties.

Parcours de S., ex-MENA Afghan : défis d'accès au logement et à l'emploi liés aux traumatismes d'exil
S., jeune MENA afghan pachtoune, a une maîtrise faible du français, des troubles de concentration, d'apprentissage, et du sommeil. Dès le départ, il rencontre des difficultés à s'intégrer, notamment à l'école, et tous les intervenants (centre, tuteur et PMS) conviennent que la vie en centre est trop complexe pour lui (bruit, socialisation, jugement). Après une hospitalisation et un refus catégorique de S. de rester dans son centre, nous avons donc entamé des recherches logement. Face aux obstacles d'accès au logement, surtout pour ceux maîtrisant peu la langue et sans « projet de vie », nous privilégions souvent des colocations via notre réseau de propriétaires solidaires pour proposer un type de « phase 4 ». L'objectif socio-éducatif poursuivi est d'accroître leur autonomie, leur maîtrise de la langue, leur intégration sociale et leurs compétences relationnelles. Nous lui avons donc proposé une colocation avec un jeune d'une autre nationalité plus âgé. Malgré la faiblesse de sa maîtrise linguistique, la cohabitation s'est très bien passée. S. nous dit encore aujourd'hui : « C'était comme à la maison ».

Après deux ans, le bâtiment a été vendu et ils ont été séparés. Cette séparation a été difficile pour S., qui se sentait « seul ». Nous poursuivons toujours un accompagnement rapproché, en lien avec la maison médicale, son psychiatre et un centre d'insertion socio-professionnelle (CISP), pour soutenir son projet professionnel. Sa formation a été étendue à 30 mois au lieu de 24.... Le CISP a compris cette situation, a prolongé sa formation et maintenu une grande flexibilité pour aménager sa formation à son niveau, notamment en lien avec ses problématiques de santé mentale. Aujourd'hui, à 20 ans, S. vient encore au bureau au moins une fois par semaine alors que nous l'accompagnons depuis ses 16 ans à raison de 2/3 fois semaines. Il a un contrat article 60, mais continue à faire face à des problèmes de santé.

Le cas de S. illustre une réalité que SAM porte dans ses recommandations : l'accompagnement ne s'arrête pas à un âge administratif. À 20 ans, S. vient encore au bureau. Ce n'est pas une dépendance — c'est la preuve que le lien créé est ce qui tient debout.

SAM est agréé en qualité d'Initiative Locale d'Intégration (ILI) par la Région wallonne en vertu du décret du 29 septembre 2011 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, tel que modifié par le décret du 14 mars 2024 et intégré au Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS). Cet agrément, accordé à durée indéterminée, habilite SAM à développer cinq des six missions prévues : formation à la langue française (FLE), formation à la citoyenneté, accompagnement social, accompagnement juridique spécialisé en droit des étrangers, et promotion de l'interculturalité.

Ce cadre juridique ne doit cependant pas masquer une réalité structurelle que la Cour des comptes avait clairement identifiée dès 2022 : 66 % des financements ILI reposaient sur des subventions facultatives, variables d'année en année¹. La réforme du CWASS, entrée en vigueur au 1er janvier 2025, ambitionnait d'y remédier en basculant vers un système d'agréments stables. Force est de constater qu'en cette année transitoire, le paysage du financement est devenu plus illisible encore — un moratoire sur les nouvelles demandes d'agrément a été instauré, et certains axes, dont l'interculturalité, ne bénéficient toujours pas d'un agrément propre.

C'est dans ce contexte incertain que SAM a poursuivi, en 2025, l'ensemble de ses missions ILI.

L'ILI constitue le socle de notre action d'intégration : FLE, Citoyenneté, Social, Juridique, Interculturalité.

FLE

118 bénéficiaires	106 nouveaux	35 nationalités	59 F / 47 H genre
-----------------------------	------------------------	---------------------------	-----------------------------

L'Ukraine devient la première nationalité du FLE, devant le Maroc. La diversification s'accroît avec 35 nationalités — un record. de 18 à 67 ans.



Citoyenneté

60 bénéficiaires	59 nouveaux	29 nationalités	+55 % vs 2024
---------------------	----------------	--------------------	------------------

En 2025, le module Citoyenneté a accompagné 59 personnes, dont près de neuf sur dix étaient des réfugiées et réfugiés statutaires. Cette répartition n'est pas anecdotique : elle révèle la fonction réelle du module dans le parcours de nos bénéficiaires. Bien que nécessaire, pour la grande majorité, suivre la formation citoyenne n'est pas un choix de découverte civique, c'est une étape obligatoire vers une finalité précise : obligation du parcours d'intégration, d'une part et condition pour l'introduction d'une déclaration de nationalité belge, d'autre part.

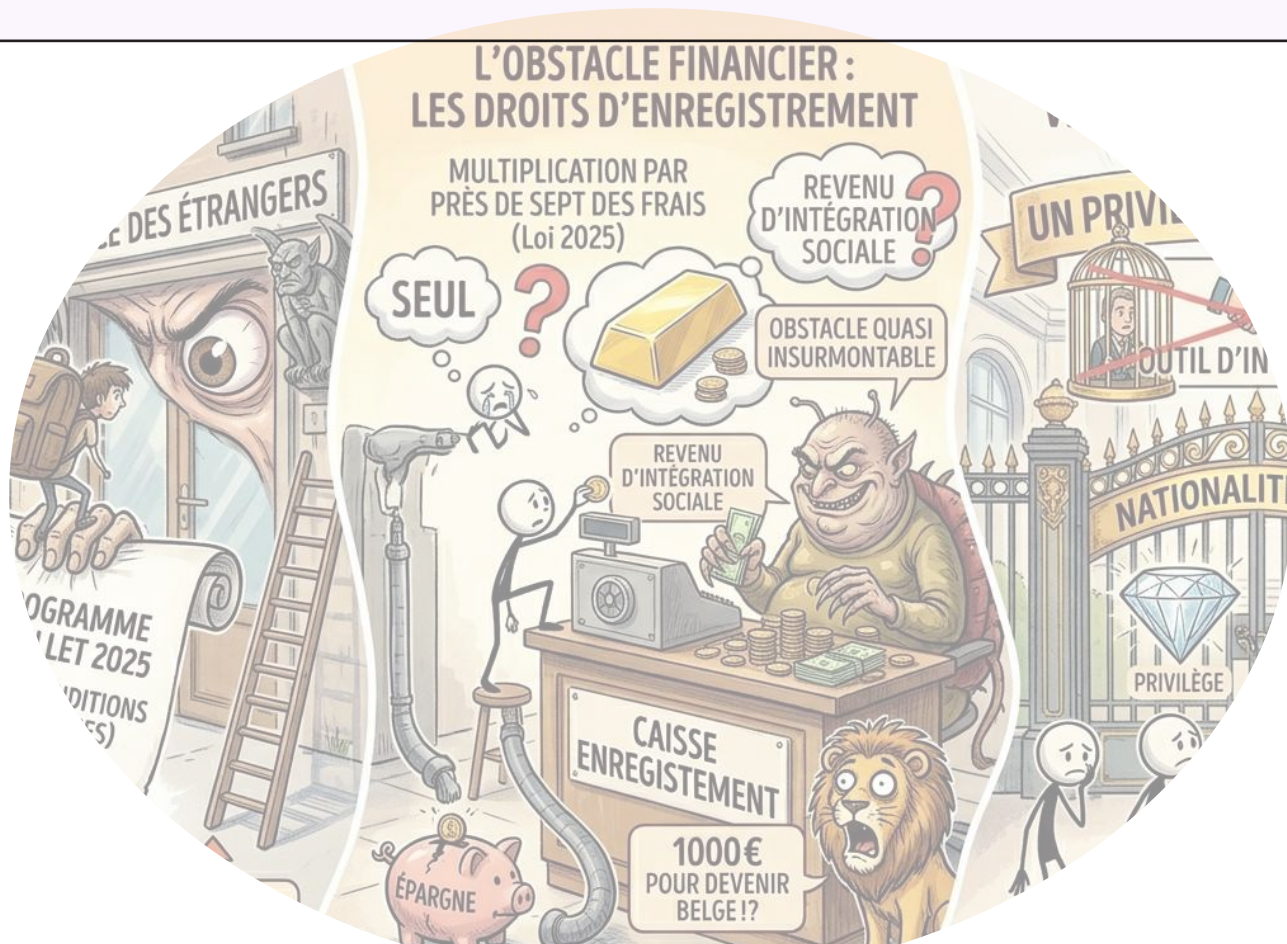
La diversité des nationalités représentées notamment Maroc, République démocratique du Congo, Algérie, Guinée, Sénégal, Cameroun, Madagascar, Rwanda, Syrie, Érythrée, Ukraine rappelle que nos bénéficiaires viennent d'horizons multiples mais convergent vers une même ambition : devenir pleinement citoyens du pays qui les a accueillis.

Incise juridique : 1000€ pour devenir Belge

Hausse spectaculaire ! Cette hausse implique la nécessité de mieux préparer la demande de nationalité — démarche d'autant plus urgente que les conditions d'accès se sont durcies en 2025.

La loi-programme du 18 juillet 2025 a multiplié par près de sept les droits d'enregistrement pour toute demande de nationalité.

Pour nos bénéficiaires vivant avec un revenu d'intégration sociale, consacrer un mois de revenus à des frais administratifs est un obstacle quasi insurmontable. La nationalité n'est plus conçue comme un outil d'intégration, mais comme un privilège conditionnel.



Juridique

Charge de travail accrue du fait de la complexité croissante des dossiers. Le juriste intervient sur le séjour, le regroupement familial, les acquisitions de nationalité, les litiges administratifs et sociaux.

INCISE JURIDIQUE — Le regroupement familial, un droit en contentieux

La loi du 18 juillet 2025, entrée en vigueur le 18 août 2025, a profondément durci les conditions du regroupement familial : seuil de revenus relevé à 110 % du RMMM, âge minimal du conjoint porté à 21 ans, délai d'attente de deux ans imposé aux bénéficiaires de la protection subsidiaire et aux régularisés 9bis, obligations documentaires renforcées dès l'introduction de la demande.

Pour un couple avec deux enfants, le seuil de revenus exigé devient presque inaccessible pour la grande majorité de nos bénéficiaires. Des familles demeurent séparées, parfois pendant des années. Le droit à la vie familiale, garanti par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et par l'article 22 de la Constitution belge, ne peut être soumis à une condition de fortune.

Dès l'automne 2025, une coalition de onze associations — parmi lesquelles le CIRE, l'ADDE, la Ligue des Droits Humains, Myria, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, ainsi que l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (Avocats.be) — a introduit un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle. L'avocat Pascal Vanwelde, qui porte l'action, souligne que ce recours prolonge une contestation plus ancienne engagée contre la loi du 10 mars 2024 — témoignage de la cohérence d'un mouvement législatif qui, depuis plusieurs années, érode le droit à la vie familiale.

Social

105

bénéficiaires

83

nouveaux

38

nationalités

48 H / 35 F

(nouveaux)

La Belgique est la première nationalité parmi les nouveaux bénéficiaires de cette année (paradoxe révélateur que des personnes de nationalité belge, issues de la migration, utilisent toujours notre service). Nous avons accompagnés 38 nationalités différentes, la plus grande diversité de tous nos services. La journée dédiée à la recherche logement reste le service le plus demandé.

Le parcours de K. traverse plusieurs de nos services — Guidance, FLE, accompagnement social, recherche de logement — et illustre ce que signifie accompagner une personne dans sa globalité, sans jamais découper son histoire en cases administratives.

Histoire d'une jeune maman MENA arrivée en Belgique à 16 ans.

K est une jeune fille arrivée en Belgique à l'âge de 16 ans. Elle a été orientée vers notre service GUIDANCE JEUNES par le centre d'accueil, car elle venait de trouver un logement à Liège une fois son statut obtenu. Elle avait un suivi médical important à la suite d'une tuberculose responsable également de sa déscolarisation (hospitalisation). Son apprentissage du français était donc très lent, tant elle avait aussi été déscolarisée au pays et sur un long parcours d'exil.

Nous avons travaillé d'abord l'apprentissage de la langue, et ce malgré la difficulté liée à son parcours et son suivi médical. À 18 ans, K. tombe enceinte et décide de garder son bébé. Face à cette nouvelle situation, nous devons une nouvelle fois passer par une recherche logement. Au bout de plusieurs mois, nous avons enfin la chance de trouver un petit appartement 1 chambre.

Malheureusement, en raison des délais d'attente pour une crèche, K. n'a pas pu poursuivre l'apprentissage du français dans l'immédiat. Depuis peu, son enfant est à l'école maternelle, et K. peut dorénavant recommencer à travailler avec nous sur son projet professionnel, tout en étant une jeune mère engagée dans son avenir.

Aujourd'hui, K. reprend son projet professionnel. Son enfant est à l'école maternelle. Ce que ce récit dit, c'est qu'un accompagnement patient, qui accepte les interruptions et les détours, produit des résultats que nulle statistique ne peut pleinement capturer.

Interculturalité

41

Participants

23 Belges

dont 18 allochtones

8

Nationalités

23 H / 18 F

Genre

Le Potager communautaire et Duo vers l'inclusion : 41 personnes, dont 23 Belges (56 %) ; confirmant la dimension véritablement interculturelle du projet qui réunit allochtones et autochtones.

Le Potager communautaire et le programme Duo vers/pour l'inclusion ont rassemblé 41 personnes en 2025 : 23 Belges et 18 allochtones, 8 nationalités, 23 hommes et 18 femmes. Cette répartition quasi paritaire entre autochtones et personnes d'origine étrangère confirme la dimension véritablement interculturelle du projet. Trois duos ont été constitués, chacun associant un Belge et une personne d'origine étrangère, se rencontrant à leur rythme et au besoin.

Ce volet reste néanmoins fragilisé par la réforme du CWASS entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Le basculement vers un système d'agréments a rendu le financement de l'interculturalité considérablement plus illisible. L'axe ne bénéficie toujours pas d'un agrément propre, un moratoire sur les nouvelles demandes d'agrément a été instauré, et nul ne sait si un financement structurel sera remis à la programmation. C'est un angle mort de la politique publique — alors que le travail avec la société d'accueil est indispensable à toute politique d'intégration véritable.

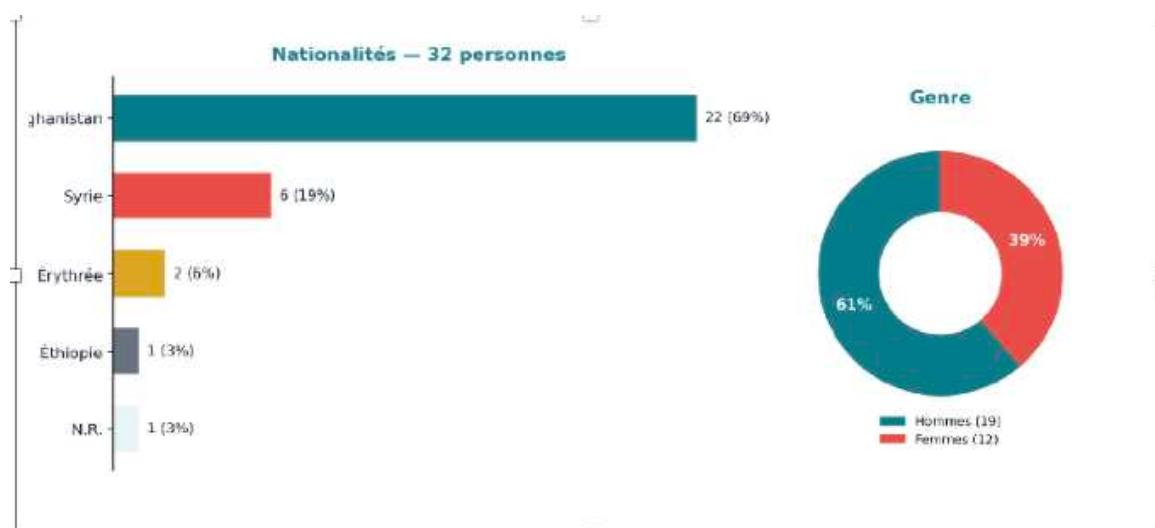
Au Clos Chanlurly



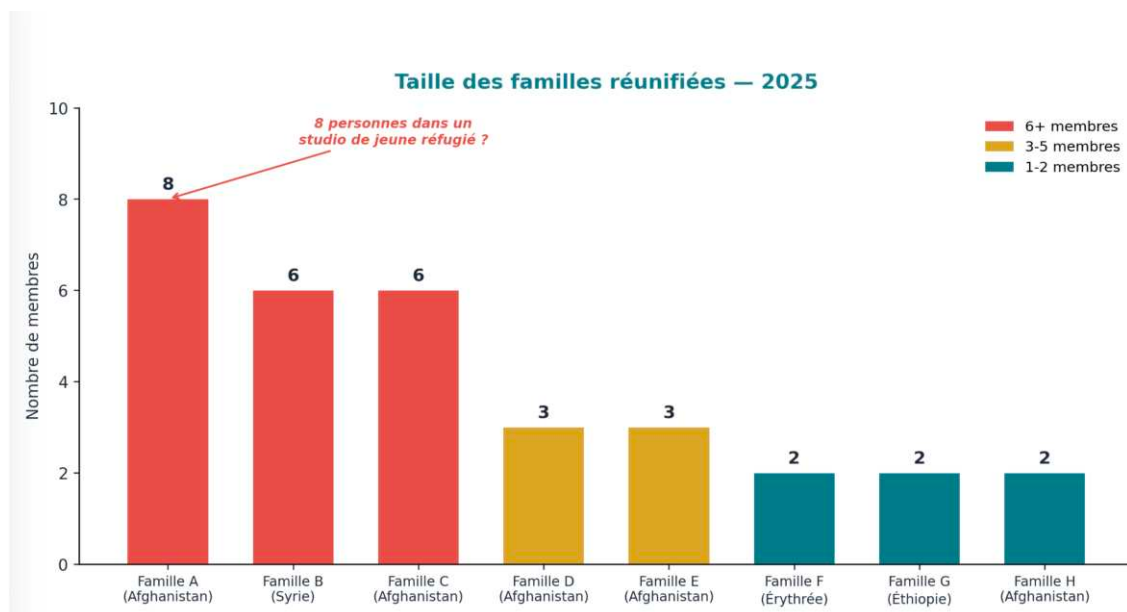
1.6 Famille réunifiée *Accompagner les familles qui se retrouvent*



En 2025, 32 nouvelles familles accompagnées. La prédominance afghane est écrasante, suivie de la Syrie, l'Érythrée et l'Éthiopie. Dix familles en liste d'attente. L'éventail d'âges va de 0 à 59 ans — des nourrissons aux parents.

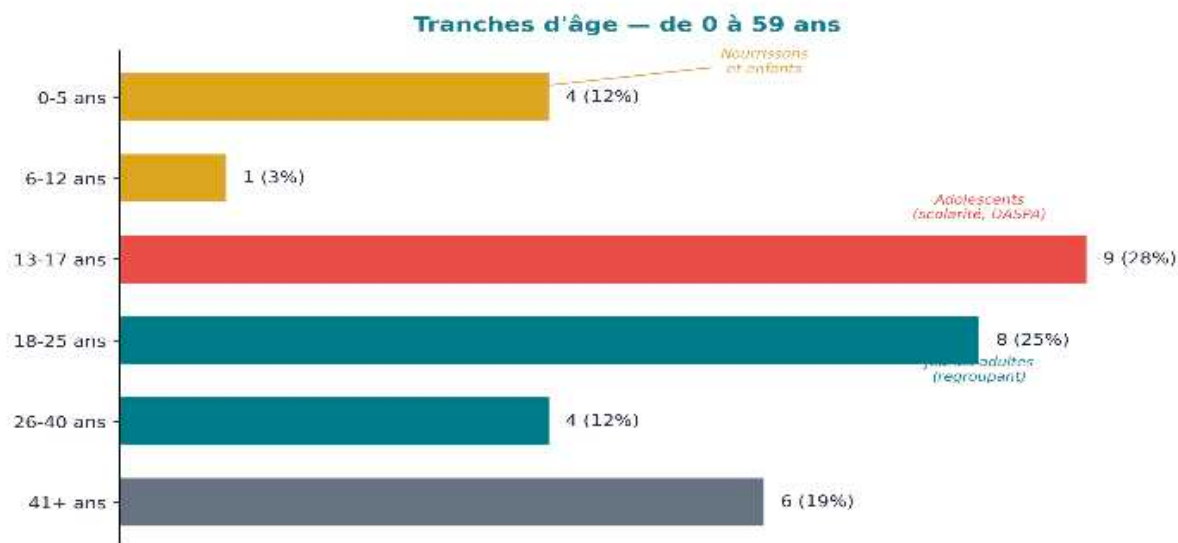


Le regroupement familial est un droit. Sa mise en œuvre est un parcours d'obstacles. Car entre le moment où la famille obtient son visa et celui où elle dispose d'un logement adapté et de revenus stables, il s'écoule des semaines — parfois des mois — pendant lesquelles la précarité est totale. Le jeune réfugié qui a introduit la demande vit souvent dans un studio ou une chambre en colocation. Or ce sont parfois six, sept, huit personnes qui arrivent — des parents, des frères et sœurs en bas âge, un nourrisson. Trouver un logement adapté à une famille nombreuse avant l'arrivée est quasi impossible : les propriétaires exigent un dépôt de garantie locative et un premier mois de loyer avant toute signature de bail, les agences immobilières sociales ont des listes d'attente et n'en demandent pas moins, et le jeune regroupant ne dispose ni du revenu ni de la garantie locative nécessaires.



À l'arrivée, tout doit être fait en même temps : inscription à la commune, ouverture d'un dossier au CPAS, demande de RIS familial, recherche de logement, inscription scolaire des enfants, affiliation à une mutuelle, accès à une maison médicale. Chacune de ces démarches prend du temps, exige des documents que la famille n'a pas encore, et suppose une maîtrise administrative que ni le jeune ni ses parents ne possèdent. Entre l'arrivée de la famille et le premier versement du RIS familial, il peut s'écouler plusieurs semaines pendant lesquelles la famille entière vit sur le seul revenu du jeune — un RIS isolé qui devient soudainement insuffisant pour nourrir et loger quatre, cinq ou six personnes supplémentaires. Il arrive aussi que la famille commence par solliciter un accueil via Fedasil.

Et, pendant ce temps, le jeune — celui qui a fait le voyage seul, qui a obtenu sa protection, qui commençait à construire son autonomie — se retrouve parentifié : c'est lui qui traduit, qui accompagne, qui gère, qui porte la charge de toute une famille dans un pays dont ses parents ne connaissent ni la langue ni les codes. Son parcours scolaire ou professionnel en souffre. Sa santé mentale aussi.



1.7 Projet Transition

SAM loue un logement à son nom et le sous-loue, pour 6 mois renouvelables, à une personne qui n'arrive pas à se loger : sortie de la rue, ouverture de droits CPAS, recherche de logement dans le calme. Le projet sert aussi aux familles réunifiées sans logement adéquat.

AVERTISSEMENT

Le métier d'agent immobilier ne s'improvise pas. SAM l'assume faute de mieux : aucune autre association liégeoise ne le fait. Mais, nous le savons, : ce projet nous expose à des risques que nous ne sommes pas outillés pour le porter.

1.8 Projet ISP

Nouveau projet pilote 2025, soutenu par la Ville de Liège via le CPAS. Ce projet répond au basculement chômage vers CPAS provoqué par la réforme des allocations de chômage.

Le « Parcours ISP » est un cycle intensif : 4 ateliers collectifs (CV, simulation d'entretiens, codes professionnels), un accompagnement individualisé, une session de networking avec des professionnels bénévoles, et la remise d'un « Kit Autonomie » (tenue professionnelle adaptée + abonnement transport).

Malgré la modestie du soutien reçu, la Ville reconnaît un principe essentiel : prévenir la dépendance à l'aide sociale par une intervention précoce sur l'emploi est toujours moins coûteux — et plus humain — qu'un accompagnement CPAS de longue durée. Le projet ISP est transversal aux publics ex-MENA.

PREMIÈRE PIERRE D'UNE STRATÉGIE PLUS LARGE

Ce projet constitue la première pierre d'une stratégie d'insertion que SAM souhaite développer structurellement. L'ambition est de construire des partenariats avec le FOREM et la Région wallonne pour garantir un accès direct aux dispositifs de formation et d'emploi.

1.9 Deux agréments Région wallonne

Une reconnaissance institutionnelle majeure — 2025

L'obtention de deux agréments, conformément au CWASS et au décret du 14 mars 2024 : l'un pour l'intégration des personnes étrangères (ILI), l'autre pour l'accompagnement socio-éducatif des MENA (Guidance Jeunes, ILI Jeunes 22-26).

Cette double reconnaissance est le fruit de plus d'une décennie de travail de terrain. Elle sécurise une partie du financement dans un cadre pluriannuel et légitime institutionnellement nos pratiques. Mais elle oblige : exigence de qualité, documentation rigoureuse, transparence.

2. PARTENAIRES

Partenaires publics

Partenaire	Niveau	Soutien
Fedasil	Fédéral	PAMEX, Escale
Région wallonne	Régional	ILI, MENA 16-22, APE, 2 agréments 2025
Province de Liège	Provincial	PAMEX/Escale, SAMED
Ville de Liège	Local	Projet ISP
CPAS de Liège	Local	Projet ISP, articles 60
CPAS Flémalle, Esneux	Local	Articles 60

Partenaires associatifs et privés

Partenaire	Type	Soutien
Ciré	Associatif	SAMED, Youth in Transit
OIM	Organisation Internationale	Projet pilote G-XCHANGE
SA Duchêne	Privé (entreprise)	PAMEX, Guidance, YIT
École Saint-Maur	Scolaire	Camps d'été, matériel scolaire, activités
École Saint-Maur	Scolaire(Marche-parrainée)	Marche-parrainée
Fonds 4S	Public/sectoriel	Formation du personnel
Arc-en-Ciel	Associatif	Défiscalisation, lien donateurs privés
CRIPPEL / Synergie 14	Associatif	Appui méthodologique
Bénévoles	Citoyens	Soutien humain, logistique

LES « PETITS » SOUTIENS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Aux côtés des grands bailleurs, des partenaires locaux et privés apportent une contribution dont la portée excède largement le montant. La Province, la Ville, la SA Duchêne, l'École Saint-Maur : chacun, à son échelle, rend possible ce que les financements structurels ne couvrent pas.

 UN CAMP D'ÉTÉ	 UN CARTABLE	 UN INTERPRÈTE MÉDICAL	 UN KIT SANITAIRE
---	---	---	--

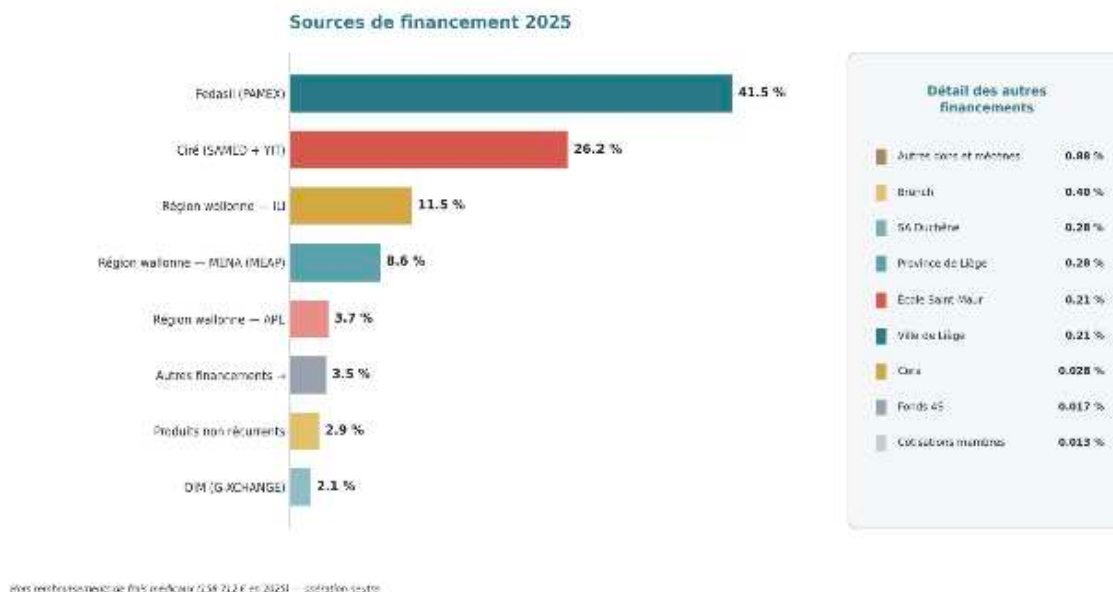
*Sans eux, l'impact de notre travail serait sensiblement diminué. **Leur fidélité est un socle.***

3. VOLET FINANCIER

Quatre piliers, une fragilité

Quatre piliers, une fragilité

Le financement de SAM repose sur quatre piliers : les pouvoirs publics (Fedasil, Région wallonne, Province, Ville), les partenaires associatifs (Ciré, OIM), le mécénat privé (SA Duchêne) et la solidarité citoyenne (École Saint-Maur, donateurs individuels). Cette pluralité protège et expose : la part de Fedasil reste prépondérante, et avec elle le risque d'une décision politique unique faisant vaciller l'ensemble.



Sources de financement 2025



Montant remboursé de frais médicaux (0,58 712 € en 2025) — opération neutre. Surface de chaque rectangle = part dans le total.

Les défis 2026 : la diminution des arrivées MENA en Belgique risque de réduire le financement indexé sur les flux. Les projets pilotes (OIM, ISP/CPAS) offrent une réponse ponctuelle, partielle mais à consolider. c'est ce que nous développerons ci-après sous l'angle de la vulnérabilité structurelle.

LA VULNÉRABILITÉ STRUCTURELLE

Le modèle de financement de SAM repose largement sur le nombre de jeunes accueillis, de places occupées et de taux d'occupation. Time-Out et Phase 3 (Fedasil) et SAMed-Youth in Transit (Ciré) obéissent à la même logique. Or la courbe descendante des arrivées s'est confirmée en 2025 et se prolonge en 2026. La baisse touche d'abord la Phase 3 du réseau Sud, dont la liste d'attente, qui comptait encore cinquante jeunes en octobre 2025, est tombée à zéro depuis février 2026. Au moment de la finalisation de ce rapport, les structures d'accueil des Phases 1 et 3, dont celles de SAM, ressentent fortement cette baisse en ce début 2026. PAMEX, qui assure le Time Out, n'est pas encore directement touché, mais l'effet de chaîne est inéluctable. Sachant que c'est souvent au sortir de ces phases d'accueil (1, 2, 3) que notre service Guidance Jeunes (16-22 ans) et l'ILI Jeunes (23-26 ans) prennent le relais, ici aussi, l'effet de chaîne y est inéluctable. Selon Fedasil (état des lieux du réseau au 30 avril 2026), le taux d'occupation des places MENA conventionnées en Belgique s'élève à 70,42 %. Près d'une place MENA sur trois est vide.

Derrière ces pourcentages, il y a une réalité que la comptabilité ne dit pas. Les jeunes qui n'arrivent plus ne se sont pas évaporés. Certains sont bloqués aux frontières extérieures de l'Europe. D'autres ont fait le choix de se diriger vers des pays dont la politique d'accueil est moins contraignante depuis que la Belgique a durci la sienne — refus d'accueil des hommes isolés, exclusion des bénéficiaires de protection dans un autre pays de l'Union, réduction du nombre de places. La Cour européenne des droits de l'homme l'a rappelé dans son arrêt M.V. et autres c. Belgique du 9 avril 2026³ : pour la première fois, le seuil de gravité de l'article 3 de la Convention — interdiction des traitements dégradants — est atteint dans le contexte des défaillances belges en matière d'accueil. L'arrêt s'inscrit dans une lignée de plus de 11 000 condamnations prononcées contre l'État belge depuis 2022.

D'autres encore sont passés à travers les mailles du dispositif MENA : sur la base de tests osseux dont le SPF Justice reconnaissait dès 2021 qu'ils déclaraient majeurs 68 % des jeunes examinés⁴ — pour une marge d'erreur de deux ans —, des adolescents ont été basculés dans la majorité administrative. Ils rejoignent alors la catégorie des « hommes isolés » à qui la Belgique refuse désormais l'accueil. La CEDH (arrêt F.B. c. Belgique, 6 mars 2025)⁵ et le Conseil d'État (27 mai 2025)⁶ ont exigé que ces tests soient réservés au dernier ressort — l'accord de coalition Arizona prévoit pourtant l'inverse, avec un mécanisme de « présomption de majorité ».

Et puis il y a les jeunes que SAM accompagne déjà — ceux qui sont là depuis un an, deux ans, trois ans. Eux n'ont pas vu leur besoin diminuer parce que de nouveaux ne franchissent plus la porte. Ils continuent de chercher un accompagnement social, un logement, d'apprendre le français, de construire un projet professionnel, d'attendre le visa de leurs parents ou d'un petit frère.

C'est là que se situe la vraie vulnérabilité du modèle : le financement suit l'entrée du jeune, pas la durée de son accompagnement. La diversification engagée par SAM — projets pilotes ponctuels, partenariats associatifs, soutiens privés et citoyens — apporte des respirations. Elle ne constitue pas, à elle seule, une garantie de soutenabilité. La consolidation du modèle passera par un plaidoyer politique : faire reconnaître que le travail auprès d'un jeune ne s'arrête pas le jour où il quitte sa place d'accueil, et que le financement gagnerait à accompagner les trajectoires plutôt qu'à compter les seules arrivées.

² Fedasil, État des lieux du réseau, 30 avril 2026.

³ Cour eur. D.H., M.V. et autres c. Belgique, 9 avril 2026 (arrêt non encore définitif). La Cour conclut à la violation des articles 3, 6 et 34 de la Convention.

⁴ Service Public Fédéral Justice, Service des Tutelles, données 2021 : 1 533 déclarations de majorité sur 2 238 tests osseux réalisés.

⁵ Cour eur. D.H., F.B. c. Belgique, requête n° 47836/21, arrêt du 6 mars 2025. La Cour censure le manque de garanties procédurales et exige que les tests osseux soient réservés au dernier ressort.

⁶ Conseil d'État, arrêt n° 263.448 du 27 mai 2025. Voir M. Debaere, commentaire d'arrêt, Cellule "Migrations" du CeDIE, UCLouvain, août 2025.

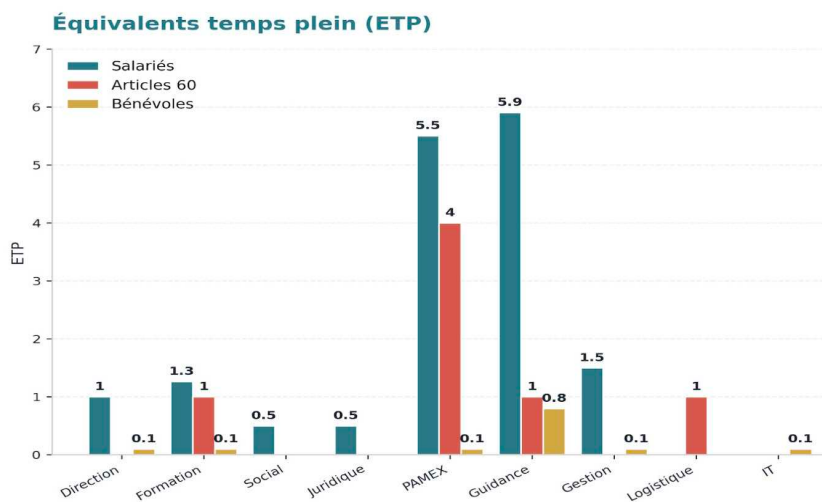
4. RESSOURCES HUMAINES

Derrière les 1123 personnes migrantes accompagnées, il y a une équipe; composée de salariés de SAM, salariés sous contrat article 60, de bénévoles aux grandes âmes; qui porte l'action de SAM au quotidien.

Effectif global 2025

34	18	7	9
personnes mobilisées	salariés	articles 60	bénévoles

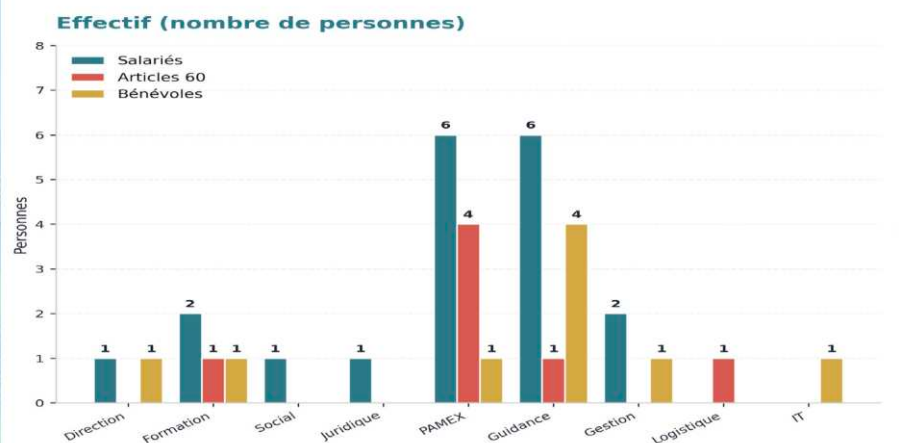
Au 31 décembre 2025, SAM a mobilisé 34 personnes — 18 salariés (pour 19 postes, dont une partagée entre les pôles Juridique et PAMEX), 7 personnes en article 60 et 9 bénévoles. Sur l'année, la moyenne s'établit à 14,50 salariés (12,38 ETP), reflet des entrées et sorties qui ont marqué l'exercice. Au-delà des effectifs, la structure révèle un modèle d'organisation singulier : aucun pôle ne ressemble à un autre, chacun s'appuie sur un mélange particulier de salariat, de mise à l'emploi et de bénévolat. C'est cette mosaïque et diversité que les graphiques ci-dessous donnent à voir.



Ce graphique fait apparaître au 31 décembre 2025 deux pôles dominants — PAMEX et Guidance — qui mobilisent à eux deux 22 personnes, soit près des deux tiers de l'effectif total. C'est cohérent avec leur place centrale dans la mission de SAM : l'accueil des jeunes en Time Out d'un côté, l'accompagnement vers l'autonomie de l'autre. Mais réduire SAM à ces deux pôles serait une erreur. D'autres pôles — Formation, Social, Juridique, Gestion, Logistique et l'IT —

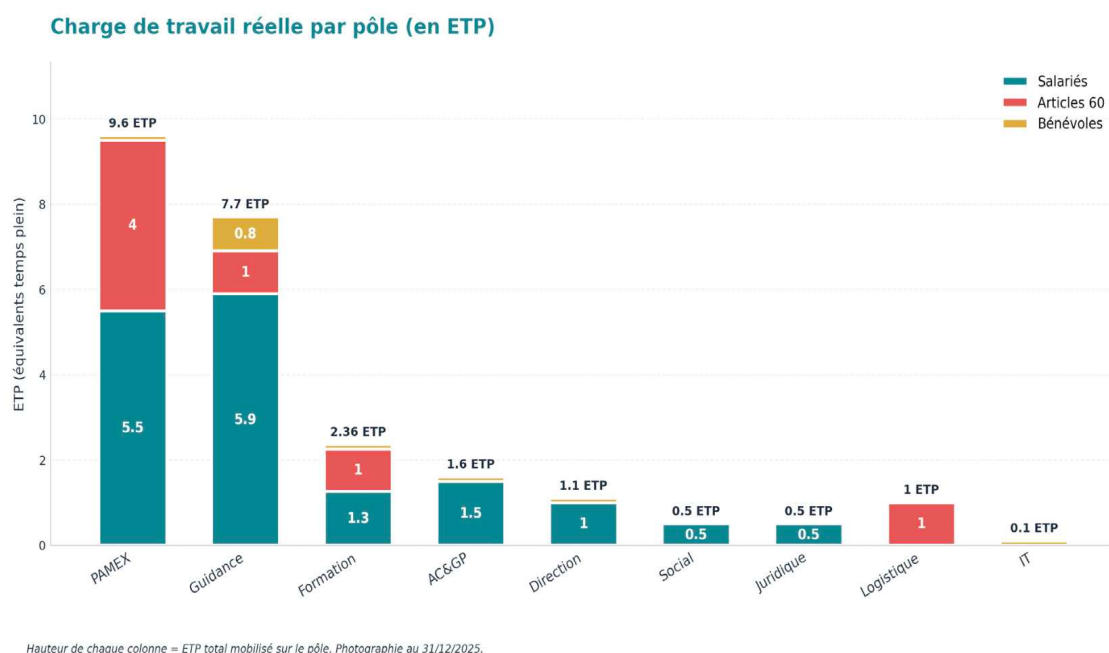
assurent les fonctions sans lesquelles le travail social ne pourrait exister : encadrer, former, conseiller juridiquement, gérer les comptes, entretenir les locaux, faire tourner l'informatique.

Lue côte à côte, la double représentation effectif / ETP dévoile une réalité que les seuls effectifs masquent. Sur le nombre de personnes, Guidance et PAMEX sont à égalité — 11 personnes chacun. Mais en équivalents temps plein, Guidance dépasse PAMEX (5,9 ETP salariés contre 5,5). L'écart vient des bénévoles : Guidance en compte quatre, contre un seul à PAMEX.



Ces bénévoles gonflent l'effectif sans peser autant en charge horaire — chacun apportant en moyenne 0,2 ETP. Cette différence n'est pas anecdotique : elle dit que Guidance jeunes s'appuie davantage sur l'engagement citoyen, là où PAMEX repose plus directement sur le salariat et les articles 60.

Un détail mérite d'être signalé pour la rigueur du décompte : 18 personnes physiques occupent les 19 postes salariés. Un des travailleurs est partagé entre deux pôles à raison d'un mi-temps chacun. Cette mutualisation reflète d'une part la réalité du terrain et d'autre part une obligation légale⁷.



PAMEX : dépendance aux articles 60. Quatre articles 60 sur onze postes, soit plus du tiers de l'effectif. Sans ce dispositif, le travail ne pourrait presque pas se faire. Or son maintien dépend d'orientations politiques fédérales et régionales sur lesquelles SAM n'a aucune prise. La durée d'un contrat article 60, qui dépend de plusieurs facteurs dont l'âge, a été ramenée à un an pour tous les contrats ayant débuté en 2025 — ce qui a précipité la fin brutale de plusieurs contrats.

Guidance : dépendance au bénévolat. Le soutien des bénévoles à SAM est inestimable. Quatre bénévoles dans ce pôle, principalement engagés sur le soutien scolaire et l'accompagnement de proximité. Leur rôle est essentiel à la mission de Guidance jeunes. Le départ d'un bénévole laisse un vide immédiat qu'aucune procédure de recrutement ne peut combler à court terme.

⁷ Loi-programme du 22 décembre 1989, art. 152 à 156/1 (priorités des travailleurs à temps partiels pour l'obtention d'un emploi vacant chez leur employeur.

Synthèse

L'organisation des ressources humaines à SAM en 2025 ne ressemble pas à un schéma RH standard. C'est une mosaïque assumée — chaque pôle a sa logique propre, son équilibre entre salariat, articles 60 et bénévolat. Cette diversité est une richesse : elle permet à SAM de mobiliser des moyens humains que ne pourrait s'offrir une structure reposant uniquement sur des salaires. Elle est aussi une exigence : tenir cette mosaïque demande un travail d'animation, de coordination et de reconnaissance que les graphiques ne montrent pas, mais qui constitue la véritable colonne vertébrale de l'organisation.

Nous pensons qu'il faut cet équilibre pour accomplir au mieux nos missions.

Les enjeux RH

L'équipe salariée de SAM est composée à 67 % de femmes (12 sur 18). Cette féminisation, classique dans le travail social, est plus marquée dans le service Guidance jeunes et à la Formation, où elle frôle ou dépasse 80 %. PAMEX présente le profil inverse, avec une majorité d'hommes parmi les salariés titulaires — singularité qui tient à la nature de l'accueil de jeunes garçons mineurs en TIME OUT, où la mixité des équipes éducatives est recherchée. La sensibilité féminine y reste néanmoins essentielle, et nous veillons à la préserver dans la composition de l'équipe.

La présence des articles 60 est très précieuse. Leur rotation, par nature temporaire, entraîne une charge importante de transmission et de formation, particulièrement sensible sur le pôle PAMEX où ce dispositif représente plus du tiers de l'effectif.

La plus forte mobilisation bénévole — 9 personnes au 31 décembre 2025, dont 4 sur le seule Guidance — constitue une ressource précieuse mais fragile : préserver cet engagement, ce pôle demande un travail d'accueil, de formation et de reconnaissance qui ne s'improvise pas.

5. G-XCHANGE : PROJET PILOTE EUROPÉEN D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE.

Le contexte : une transition brutale à 18 ans

À dix-huit ans, un MENA perd presque tout d'un coup : sa tutelle, son hébergement spécialisé, ses garanties procédurales, parfois sa scolarité. Cette transition est rarement préparée à la mesure de ce qu'elle exige. SAM accompagne depuis longtemps des jeunes dans ce moment de bascule, et le constat de terrain est clair : sans relais après la majorité, beaucoup de ce qui a été construit avant dix-huit ans s'effondre.

À dix-huit ans, un MENA perd presque tout d'un coup : sa tutelle, son hébergement spécialisé, ses garanties procédurales, parfois sa scolarité. Cette transition est rarement préparée à la mesure de ce qu'elle exige. SAM accompagne depuis longtemps des jeunes dans ce moment de bascule, et le constat de terrain est clair : sans relais après la majorité, beaucoup de ce qui a été construit avant dix-huit ans s'effondre.

Le consortium rassemble l'OIM Belgique (coordinateur), la Croix-Rouge de Flandre (Rode Kruis Vlaanderen), l'AGAJ, l'Association d'intervention juridique de Pologne, le Conseil portugais pour les réfugiés, l'Association des centres de services sociaux de Slovénie, le Réseau européen de tutelle (EGN) avec le soutien de NIDOS, ainsi que Save the Children en Pologne. SAM est le partenaire opérationnel belge du côté wallon du projet pilote sur la transition vers l'âge adulte.

Méthodologie : croiser l'individuel et le collectif

La méthodologie développée par SAM dans le cadre de G-XCHANGE repose sur une approche pluridisciplinaire, combinant deux formats complémentaires animés par un travailleur social dédié.

Accompagnement individuel : Un suivi personnalisé, adapté aux besoins spécifiques et aux situations sensibles de chaque jeune. Cet accompagnement couvre l'ouverture des droits au CPAS, la gestion budgétaire, les démarches administratives, la recherche de logement, l'accès à la formation et à l'emploi, la santé physique et mentale. Il inclut visites à domicile et accompagnement sur le terrain — école, maison médicale, CPAS, FOREM.

Accompagnement collectif : s'est traduit par douze ateliers mensuels, organisés autour des thématiques où les jeunes ont le plus de difficultés : la mobilité, la citoyenneté, la gestion administrative, le bien-être, la santé, le budget, le logement, la formation, l'emploi, les loisirs et la création de liens sociaux. Cette approche favorise l'apprentissage entre pairs, réduit l'isolement social, et crée une porte d'entrée vers les suivis individuels plus approfondis. Autrement dit, Les deux formats se nourrissent l'un l'autre. Le collectif sert souvent de porte d'entrée : un jeune qui se sent moins « visé » dans un atelier de groupe, qui apprécie l'approche ludique d'une thématique, finit par revenir en individuel pour parler de ce qu'il n'aurait jamais osé aborder d'emblée — la santé mentale, les traumatismes, les situations familiales bloquées. Le projet d'autonomie se construit ainsi comme un fil qui se tend et se détend selon les moments, sur mesure, avec le jeune et son réseau.

Complémentarité active. Le collectif sert régulièrement de pont vers l'individuel. En suivant un atelier collectif, un jeune se sent moins « visé », peut apprécier l'approche ludique des thématiques, et développe confiance en l'équipe avant d'oser venir avec des demandes individuelles plus sensibles — santé mentale, traumatismes, situations familiales complexes.

Le projet de mise en autonomie est présenté comme un fil qui se tend et se détend suivant les moments—intensifs ou pas, individuel et/ou collectif, occupationnel ou non, et toujours sur « mesure ». C'est un projet d'autonomie, qui se construit avec le jeune, pour le jeune et qui inclut aussi son réseau.

Public cible et résultats

47 jeunes ont participé au projet pilote G-XCHANGE en 2025, issus de nos services Guidance Jeunes et ILI Jeunes 23-26 ans. Ces jeunes, majoritairement afghans et érythréens, âgés de 16 à 22 ans, ont été accompagnés dans leur transition vers l'âge adulte ou récemment sortis de tutelle.

Douze ateliers collectifs ont eu lieu, permettant aux jeunes de progresser sur les compétences administratives et numériques (accès à Itsme, mynexuzhealth, myMinfin, gestion des courriels), la gestion budgétaire et l'ouverture des droits, la mobilité et les transports, la santé et la prévention, l'apprentissage du français en contexte pratique, la sensibilisation à la citoyenneté, la création de liens sociaux (sports, activités culturelles, clubs locaux), et la préparation à la formation et à l'emploi.

Les résultats observés — progrès en autonomie administrative, premiers usages autonomes des outils numériques, création de liens sociaux durables, orientations vers formation et activités — ont confirmé la valeur de cette approche progressive, répétitive et adaptée à des profils linguistiques variés.

Les résultats observés — progrès en autonomie administrative, premiers usages autonomes des outils numériques, création de liens sociaux durables, orientations vers formation et activités — ont confirmé la valeur de cette approche progressive, répétitive et adaptée à des profils linguistiques variés.

Quatre axes de recommandations issus du projet pilote

Le travail mené sur l'année a donné lieu à un rapport de recommandations structuré en quatre axes — méthodologie d'accompagnement, besoins pratiques immédiats, dimension familiale et réseau informel, harmonisation et évaluation. Ces recommandations, issues du terrain et discutées avec un large comité de suivi (Fedasil, Caritas International, Croix-Rouge, AGAJ, Mentor-Escale, Concertation wallonne MENA, Université de Gand, SPF Justice, Maison Babel), s'adressent autant aux structures d'appui qu'aux autorités publiques.

Axe 1. Méthodologie d'accompagnement. Combiner efficacement accompagnement individuel et collectif ; promouvoir la diversité et l'inclusion dans les groupes ; développer des partenariats stratégiques avec tuteurs, écoles, services de santé mentale, CPAS, CISP, maisons médicales, secteur résidentiel, associations spécialisées (SSM AC-CoLADE, Monde des Possibles, etc.).

maternelle — « casier judiciaire », « composition de ménage » — ne permet pas aux jeunes de maîtriser les documents demandés dans leurs différentes démarches.

Axe 3. Dimension familiale et réseau informel. Inclure les familles restées au pays d'origine dans le processus d'autonomisation du jeune (moyennant son accord) ; associer les parrains et marraines ; créer et maintenir un réseau informel (sports, activités culturelles, tables de conversation avec des jeunes belges) comme facteur primordial de bien-être, de rupture de l'isolement et d'intégration locale durable. Considérer le réseau informel comme primordial dans la santé mentale du jeune.

Axe 2. Besoins pratiques immédiats.

Répondre aux défis administratifs, numériques, budgétaires, scolaires et de logement — ces compétences constituant des fondations indispensables pour sécuriser la transition vers l'âge adulte. Renforcer systématiquement l'accès linguistique via l'interprétariat en pashto, tigrinya et autres langues courantes. Car comprendre une matière complexe sans connaître les termes dans sa langue

Axe 4. Harmonisation et évaluation.

Aligner les priorités en matière d'autonomie (procédures de séjour, hébergement, hygiène personnel, santé physique et mentale, travail et éducation, finances et revenus, administration, loisirs, réseau, déplacements) ; mettre en place une stratégie d'évaluation régulière utilisant des outils simples (code couleur : vert = acquis, orange = nécessite soutien, rouge = non acquis) et tenant compte que **le chemin vers l'autonomie n'est jamais linéaire.**

Confirmation du projet et recommandations politiques

Le rapport de recommandations formule des interpellations directes aux autorités publiques wallonnes et belges, fondées sur une année complète de mise en œuvre sur le terrain :

Les messages que nous portons au plan politique sont clairs.

Généraliser l'agrément de structures d'accompagnement vers l'autonomie jusqu'à 22 ans.

Prévoir des budgets dédiés à l'interprétariat — pashto, tigrinya, et autres langues — parce que la barrière de la langue empêche concrètement la mise à l'autonomie, l'insertion et l'accès à la santé.

Reconnaître et financer les ateliers collectifs comme porte d'entrée aux suivis individuels intensifs : aujourd'hui, l'agrément wallon ne les prévoit pas.

Prévoir l'accompagnement des familles avant et après le regroupement familial — l'agrément ne le prévoit pas non plus.

Mettre en place une concertation structurelle avec le FOREM pour cartographier les opportunités professionnelles compatibles avec les zones de logement abordable. Il faut simplifier les démarches CPAS : ouverture rapide des droits, prise en charge des cautions et premiers loyers, RIS au taux isolé pour les colocations.

Garantir la troisième phase d'accueil pour tous les MENA et ex-MENA

Maintenir un accompagnement après dix-huit n'est pas une faveur, c'est une nécessité. La majorité légale met fin à la tutelle, à l'hébergement spécialisé, aux garanties procédurales — pas aux besoins. Sans relais, beaucoup de ce qui a été construit avant 18 ans s'effondre, et le jeune bascule vers les marges plutôt que vers l'autonomie. C'est ce que le projet pilote G-XCHANGE a confirmé sur le terrain : avec un accompagnement qui tient quelques mois ou années de plus, l'autonomie s'installe et les ruptures se raréfient. Pour le jeune comme pour la société, c'est la voie la plus juste — et la plus économe à long terme.

Partenaires du projet pilote

Le projet a bénéficié du soutien d'un large comité de suivi : Fedasil, Caritas International, Croix-Rouge de Belgique, Rode Kruis Vlaanderen, AGAJ (Fédération Wallonie-Bruxelles), Mentor-Escale, Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA, Université de Gand, Service Public Fédéral Justice, Maison Babel. Ces partenaires ont contribué à la formulation des recommandations et à la dissémination des apprentissages au-delà du cadre du projet

Nos craintes pour 2026

- La fin du projet pilote G-XCHANGE financé par l'OIM en 2025, alors que le besoin d'accompagnement à la transition à la majorité reste entier — et que le rapport final de l'OIM établit lui-même la nécessité de pérenniser ce type d'intervention. La détérioration constante de la santé mentale de notre public, et la pression croissante qu'elle fait peser sur des équipes déjà confrontées à une complexité juridique et administrative en augmentation.
- L'application du Pacte européen sur la migration et l'asile à partir du 12 juin 2026, qui consacre une logique sécuritaire au niveau européen : déjà à l'oeuvre dans l'externalisation des frontières européennes et ses effets dramatiques sont documentés à travers les expériences turque, tunisienne, libyenne et mauritane.
- Le maintien d'une politique de non-accueil des hommes isolés, malgré les arrêts du tribunal du travail de Bruxelles, du Conseil d'État et désormais de la Cour européenne des droits de l'homme
- Le non-respect persistant de droits fondamentaux pourtant reconnus par la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers — et l'exposition continue de nombreuses personnes à des traitements inhumains et dégradants, en dépit des rappels du tribunal du travail de Bruxelles, du Conseil d'État et désormais de la Cour européenne des droits de l'homme
- La fragilisation, par le Pacte, des protections accordées aux mineurs étrangers non accompagnés : si le texte affirme renforcer leurs garanties, il généralise dans le même temps la collecte biométrique sous contrainte, accélère les procédures et durcit les règles de transfert entre États membres — autant de mesures dont l'application concrète risque de produire l'inverse du discours officiel.

Nos engagements pour 2026

- Diversifier nos sources de financement pour réduire notre dépendance à certains bailleurs ou pouvoirs subsidiaires
- Développer le projet ISP en lien avec la réforme du chômage et la nouvelle réalité des CPAS (réforme des articles 60/61)
- Consolider le projet Transition, en élargissant le parc de logements relais et en renforçant les partenariats avec les agences immobilières sociales et les bailleurs publics, pour réduire les délais d'attente entre la sortie d'un dispositif et l'accès à un logement pérenne
- Accompagner les bénéficiaires sur le plan de la santé mentale au-delà des dispositifs qui les ont initialement pris en charge — la majorité légale ne mettant pas fin à la vulnérabilité — et plaider auprès des pouvoirs publics pour qu'une véritable prise en charge soit organisée et financée, dans l'intérêt des bénéficiaires comme de la société tout entière
- Plaider pour un dispositif structurel d'accompagnement à la transition au-delà de la majorité, sur la base des enseignements de G-XCHANGE et des recommandations du rapport OIM
- Structurer un véritable pôle bénévolat doté d'un service dédié — recrutement, accueil, formation, suivi — pour donner à cet engagement citoyen le cadre qu'il mérite

- Pérenniser et étendre les sessions de préparation au permis de conduire théorique, dont la première édition a confirmé un besoin réel — le permis ouvre l'accès à l'emploi et à l'autonomie
- Structurer un véritable plan de formation (CPF et PFC) quinquennal doté d'un service dédié — accueil, formation, suivi — pour donner à cette exigence citoyenne le cadre qu'il faut.
- Soutenir, lorsque cela sert nos bénéficiaires, les recours juridiques portés par les associations partenaires.

PAROLES DE PARTENAIRES

Tout au long de l'année 2025, SAM a reçu de la part de ses partenaires — tuteurs, services sociaux, équipes éducatives, institutions partenaires — des retours sur les accompagnements menés. Nous en avons sélectionné quelques-uns, anonymisés, qui disent à leur manière ce que le travail social produit : des évolutions, des liens, des questionnements, parfois aussi des rechutes.

TÉMOIGNAGE 1

Un tuteur, après lecture d'un rapport d'accompagnement

« Un tout grand merci pour ce rapport complet et précis. Cela me permet de comprendre davantage les émotions de ce jeune ainsi que les choses qui sont encore à travailler avec lui. Merci pour l'accueil que vous lui avez fait au sein de votre ASBL. »

M. D., tuteur

TÉMOIGNAGE 2

Une équipe éducative, après un retour à Time-Out.

« Très bien pour le moment, ce jeune est retourné à l'école. Il a l'air d'avoir un meilleur rythme de sommeil également. En espérant que ça continue pour la suite. »

Une équipe éducative partenaire

TÉMOIGNAGE 3

Après une animation juridique chez un partenaire.

« Je tenais à vous remercier pour votre animation d'hier après-midi. Les participants ont beaucoup apprécié et ont reçu les réponses qu'ils attendaient. »

Une équipe partenaire.

TÉMOIGNAGE 4

Une éducatrice spécialisée, après un Time Out

« Merci beaucoup pour le rapport d'accompagnement ainsi que votre travail au sein de SAM. Ce jeune se porte plutôt bien. Lors d'un entretien individuel, il a pu exprimer qu'il avait pu mettre ce temps à profit et prendre du temps pour lui. Les débuts en Time Out ont été compliqués — nous pensons que la peur de l'inconnu y est pour quelque chose. Cependant, il est content de son séjour et en tire des bénéfices. En conclusion, il se porte bien et nous pensons que le retour à l'école lui fera le plus grand bien afin de retrouver un rythme. Encore merci pour votre travail qualitatif. »

M. J., éducatrice spécialisée.

Une équipe éducative en Flandre

TÉMOIGNAGE 5

*« Goedemiddag,
Dank je wel hiervoor. Zijn terugkeer is redelijk vlot verlopen. We krijgen de indruk dat we opnieuw in samenwerken zitten.*

Met vriendelijke groeten, »

Traduction libre.

« Merci. Le retour s'est passé assez rapidement. Nous avons l'impression d'être à nouveau en coopération. »

TÉMOIGNAGE 6

Une équipe éducative, lorsque le Time Out ne suffit pas

« Un tout grand merci pour ce rapport d'accompagnement et le travail effectué avec ce jeune. Malheureusement, le retour au quotidien et les mauvaises habitudes sont vite revenues. Il est à nouveau impossible de le réveiller le matin, il dort toute la journée, puis part sans confrontation avec nous. Quand nous arrivons à lui parler, il dit "oui oui oui, désolé..." mais ne fait aucun effort. Nous pensons qu'il a recommencé à consommer, ce qui n'aide en rien sa motivation. Il ne va plus à l'école. C'est très dommage pour un si jeune garçon. Il attend l'arrivée de ses parents (RF) pour, peut-être, retrouver un cadre — et en attendant, il fait ce qu'il veut. Nous continuons à essayer de le motiver. »

L. P., équipe éducative d'un service partenaire.

Ce témoignage, parmi les plus difficiles que nous ayons reçus en 2025, mérite d'être lu pour ce qu'il dit du métier. Le Time Out PAMEX produit un effet pendant le séjour — rythme, cadre, lien restauré. Mais cet effet n'est pas magique : il s'inscrit dans une trajectoire plus longue, et sans relais à la sortie, les acquis se délitent. C'est précisément la raison pour laquelle SAM plaide pour une articulation renforcée entre Time Out, structures de retour et services de suivi à plus long terme

TÉMOIGNAGE 7

Après un Time Out

« Nous aimerions vous remercier chaleureusement pour le travail éducatif que vous avez fourni avec ce jeune lors de son séjour en Time Out éducatif. L'exercice d'écriture était très porteur — ça l'a marqué et a permis d'organiser une table-ronde pertinente. Il semblerait que le Time Out ait eu l'effet escompté : son comportement est très positif et il recherche à nouveau le lien avec les éducateur·trices. Un tout grand merci de la part de l'équipe. »

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

2025 : un bilan mitigé

L'année 2025 a été une année de contrastes saisissants. D'un côté : des missions accomplies avec succès, un projet OIM abouti, un record de 1 123 dossiers, la poursuite du projet Transition et l'obtention de deux agréments Région wallonne dont l'entrée en vigueur en 2026 sécurise des missions essentielles. SAM mesure cette stabilité avec d'autant plus d'acuité que d'autres associations, non agréées, voient leurs activités menacées par le moratoire en cours. De l'autre : un durcissement législatif sans précédent et un contexte politique hostile.

(6 mars 2025), encadrant les tests d'âge osseux, reste largement ignoré par l'exécutif fédéral, même s'il a été appliqué par le Conseil d'État belge dans son arrêt du 27 mai 2025. Le Conseil d'État néerlandais, dans son arrêt du 23 juillet 2025 (n° 202404274/1/V3), a quant à lui interdit les transferts Dublin d'hommes seuls demandeurs d'asile vers la Belgique — une décision qui en dit long sur l'état de notre dispositif d'accueil. Le Pacte européen sur la migration et l'asile, applicable à partir du 12 juin 2026, consacre une logique sécuritaire qui ne fera qu'aggraver ces tendances.

Le durcissement législatif et réglementaire.

L'année 2025 a vu se cumuler plusieurs reculs pour les droits des personnes étrangères. La loi du 18 juillet 2025 sur le regroupement familial a durci les conditions de revenus, allongé les délais et reporté de 18 à 21 ans l'âge minimum du conjoint regroupé. La loi-programme du 18 juillet 2025 a porté de 150 € à 1 000 € le droit d'enregistrement pour une demande de nationalité belge. Sur le terrain judiciaire, l'arrêt *F.B. c. Belgique* de la CEDH

INCISE FINALE — Au moment où nous finalisons ce rapport

Ce rapport est rédigé au fil de l'eau. Entre les lignes écrites sur 2025 et celles qui referment le document, quelques mois se sont écoulés — et avec eux, plusieurs développements judiciaires qui méritent d'être signalés. Ils sont la suite logique, et parfois la récompense, des combats engagés en 2025 par la société civile.

Par deux arrêts du 26 février 2026, la Cour constitutionnelle de Belgique a suspendu des pans entiers de la politique migratoire du gouvernement Arizona : d'une part la disposition autorisant Fedasil à refuser l'aide matérielle aux demandeurs d'asile déjà reconnus dans un autre État membre de l'Union européenne ; d'autre part le durcissement du regroupement familial pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Cinq questions préjudicielles ont été adressées à la Cour de justice de l'Union européenne. Face au maintien partiel de ces pratiques par la ministre de l'Asile et de la Migration, six associations — Samusocial, CIRÉ, Ligue des Droits Humains, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, ADDE et Avocats.be — ont obtenu, le 27 mars 2026, une seconde victoire devant le Conseil d'État, qui a confirmé la suspension.

Enfin, le 9 avril 2026, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Belgique à l'unanimité pour violation des articles 3 (interdiction des traitements inhumains et dégradants) et 6 (droit à un procès équitable) de la Convention. Quatre demandeurs d'asile, originaires d'Angola, de Guinée, de Chine et du Cameroun, avaient été contraints de vivre à la rue pendant plusieurs mois — y compris en hiver — malgré des ordonnances définitives du tribunal du travail de Bruxelles enjoignant l'État à les héberger. La Cour relève que les autorités belges « doivent être tenues pour responsables des conditions dans lesquelles les intéressés se sont trouvés.

Ces décisions, rendues en l'espace de six semaines, disent une chose simple : l'État de droit tient bon. Les recours portés en 2025 ont produit, en 2026, des arrêts qui protègent concrètement les personnes que nous accompagnons. C'est un répit pour celles et ceux qui en bénéficient — sans doute bref, certainement précieux.

sombres. Selon le rapport « State Trafficking⁹ » publié en janvier 2025, des forces armées tunisiennes vendraient des personnes subsahariennes à des acteurs libyens, étatiques et non étatiques, dans le cadre d'opérations d'expulsion documentées par les chercheurs sur la vente organisée de personnes noires aux milices libyennes par les forces tunisiennes.

Entre les victoires juridiques de Strasbourg et de Bruxelles, et les dérives concrètes aux portes de l'Europe, se joue la question qui traverse tout ce rapport : quelle politique migratoire voulons-nous ? SAM asbl entend continuer à y répondre par l'action, le plaidoyer et, chaque fois que nécessaire, le soutien aux recours portés par les associations.

Nous n'oublions pas pour autant les ombres qui se profilent. Le Pacte européen sur la migration et l'asile entrera pleinement en vigueur le 12 juin 2026. L'externalisation des frontières européennes — plus de 5,2 milliards de dollars déjà engagés auprès de la Tunisie, de la Mauritanie, du Maroc, de l'Égypte, de la Libye et de la Turquie — continue de produire ses effets les plus

⁹ Recherches X, State trafficking : Expulsion and sale of migrants from Tunisia to Libya, janvier 2025, présenté au Parlement européen le 4 février 2025, disponible sur statetrafficking.net.

Engagement

- Préserver la qualité de vie au travail des équipes de SAM, dans un contexte où la complexité juridique, la détresse des bénéficiaires et l'incertitude des financements pèsent sur le quotidien — par un effort soutenu de formation continue, de supervision et d'écoute interne.
- Reconnaître, à sa juste mesure, la qualité du travail et la persévérance de toute l'équipe — salariés, articles 60 et bénévoles — qui a tenu, en 2025, dans un environnement particulièrement éprouvant, tant par la complexité des situations rencontrées que par la dureté du contexte global.
- Structurer un véritable pôle bénévolat/stagiaire doté d'un service dédié — recrutement, accueil, formation, suivi — pour donner à cet engagement citoyen le cadre qu'il mérite.

REMERCIEMENTS

Ce rapport ne serait rien sans celles et ceux qui en sont la raison d'être : les jeunes (MENA et ex-MENA), les familles réunifiées et tous les autres bénéficiaires adultes que nous accompagnons. Leur confiance, leur courage, leur ténacité et leur capacité à se reconstruire sont la source quotidienne de notre travail.

Nos remerciements vont à l'équipe salariée de SAM, aux travailleurs en article 60 et aux bénévoles. Chacune et chacun, à sa manière et à sa place, a contribué à ce que SAM tienne — avec exigence, avec soin, avec humanité — dans une année marquée par la complexité du contexte national et international, et par la dureté des situations rencontrées.

Nous remercions également notre conseil d'administration pour son engagement, son écoute et son rôle de garant de la mission de SAM, ainsi que l'ensemble des pouvoirs subsidiaires — Fedasil, la Région wallonne (Direction de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances), l'Organisation internationale pour les migrations(OIM), la Province de Liège, la Ville de Liège (CPAS), le FOREM — sans le soutien desquels notre travail ne pourrait s'inscrire dans la durée.

Nous saluons enfin nos partenaires associatifs et privés. Le secteur ne tient que par les coopérations qui le traversent : le CIRÉ, Le Cripel, la Croix-Rouge de Belgique, le réseau de la Concertation wallonne des acteurs en charge des MENA et ex-MENA, le Monde des Possibles, Le COPILI ainsi que les soutiens privés et citoyens — l'École Saint-Maur, la SA Duchêne, MAPI-Élec, Cera, le Fonds 4S, et toutes les personnes ayant participé au brunch annuel.

À toutes et tous, merci.